

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

Première période : 1902-1905

LE CARGO-BOAT « ANNAM » (*Le Figaro*, 5 juillet 1902)

Dunkerque. — L'information que je vous ai transmise, hier relativement à la perte du cargo-boat *Annam*, appartenant à l'Est-Asiatique français, est inexacte.

Le vapeur est parti de Toulon samedi dernier et il est attendu à Port-Saïd demain samedi. La maison Carlier, qui représente ici l'Est-Asiatique français, a reçu une dépêche disant que tout allait bien à bord. Il n'y a donc pas eu, comme le bruit en avait couru, le moindre échouement aux bouches de Bonifacio.

De nombreux marins dunkerquois faisant partie de l'équipage de l'*Annam*, on devine l'émotion causée ici par la nouvelle, heureusement inexacte, de la perte de ce vapeur. On recherche l'auteur de cette fausse information.

Argus.

Messageries maritimes (*Paris-Capital*, 9 juillet 1902)

Une société, l'Est-Asiatique français, vient d'être fondée.

Elle est au capital de dix millions en espèces et, sur ces dix millions, 287.300 francs ont été remis à M. Vimont¹, lieutenant de vaisseau en retraite, pour rembourser les dépenses qu'il a engagées antérieurement à la constitution.

La société a été fondée par trois groupes : danois, marseillais et parisien. Chacun des groupes paraît avoir eu son petit navire à vendre.

L'objet social est la construction, l'acquisition, la location et la mise en exploitation de navires, etc., etc.

Jusqu'ici tout cela n'a rien que de normal.

Cinquante-six souscripteurs se sont réunis en avril et mai 1902 et ont formé une société pour faire des opérations commerciales se rattachant, aux armements et aux transports maritimes.

Il faut encourager de pareilles initiatives.

Voici où nous comprenons moins bien :

Le siège de la société est établi à Paris, n° 1, rue Vignon.

Mais le numéro 1 rue Vignon est le siège social des Messageries maritimes et l'immeuble appartient aux actionnaires.

Qu'y a-t-il donc de commun, entre les M.M. et l'Est-Asiatique ?

À tout le moins, deux administrateurs.

¹ Adolphe Vimont (1851-1916) : lieutenant de vaisseau en retraite. L'un des fondateurs en 1901 de la [Compagnie française de cabotage des mers de Chine](#), puis (1909) administrateur de la CCNEO. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1883.

Nous voyons, en effet, que MM. Carnot (Ernest)², Lecat (Paul), administrateurs des M. M., ont été nommés administrateurs de l'Est-Asiatique en même temps que MM. Andersen (Hans), Armand (Albert)³, Estier (Henri)⁴, Evers (Anton), Hély d'Oissel (baron A.)⁵, Mayer (Alphonse)⁶, Huitfeldt (Comte d'), Du Plessis (Amiral), Rickmers (André)⁷, Vimont (Adolphe), Wallenberg (K. A.).

Maintenant, voici ce qu'on dit sur la Canebière :

La compagnie des M. M. aurait des intérêts dans l'Est-Asiatique.

La Compagnie des M. M. aurait vendu un navire neuf, celui qui est en construction depuis plusieurs années à La Ciotat, à l'Est-Asiatique.

L'Est-Asiatique aurait acquis un autre navire, l'*Annam*, vapeur danois, et *Mirra*, vapeur construit à Port-de-Bouc.

Cette compagnie a pour premier objectif de faire le service de Shanghai à Vladivostok. Cette ligne sera infructueuse et la nouvelle compagnie, avec ses navires ou d'autres qu'elle achèterait ou ferait construire, serait fatallement amenée à faire la concurrence aux Messageries maritimes, tout au moins à Saïgon et à Haïphong !

Nous ne pouvons croire à tout cela, mais nous sommes obligés cependant de signaler certaines anomalies :

Comment M. Lecat Paul, l'homme le plus compétent des M. M., a-t-il pu accepter d'être administrateur de l'Est-Asiatique, alors qu'il n'a certes pas trop de tout son temps pour remplir ses fonctions d'administrateur délégué aux M. M. ?

Comment le conseil des M. M. a-t-il pu autoriser l'Est-Asiatique à établir son siège social dans l'immeuble des M. M. ?

Comment ce même conseil des M. M. a-t-il pu autoriser deux de ses administrateurs à faire partie du conseil d'une société rivale ?

Il sait cependant, sans vouloir établir aucune comparaison, par la récente faillite Gilbert, les inconvénients qui peuvent survenir pour le public de l'emploi de la qualité d'administrateur des M. M. sur des prospectus.

² Ernest Carnot (1866-1955) : fils de l'ancien président de la République Sadi-Carnot. Ingénieur des Mines. Inspecteur (1891), puis administrateur (1894) des Messageries maritimes. Auteur en 1892 d'un rapport sur les Charbonnages du Tonkin. Député de la Côte-d'Or (1895-1898). Représentant des Messageries maritimes à l'Est-Asiatique français, puis à la Cie asiatique et africaine. Administrateur, suite à son mariage avec Marguerite Chiris, de la Société coloniale de Bambao, de la Société de la Grande-Comore, des Parfums Rallet... Par ailleurs, fondateur de la Viscose française (1903), de la Cellophane (1913), administrateur des Phosphates du Djebel-M'dilla (Tunisie), président des Assurances Seine-et-Rhône, parmi les 200 plus gros actionnaires de la Banque de France...

³ Comte Albert Armand (1844-1917) : neveu d'Amédée Armand (1807-1871), des Forges de la Capelette, des Forges et chantiers de la Méditerranée, vice-président de la SGTM, administrateur de Mokta-el-Hadid. Administrateur à partir de 1885 de la Société marseillaise de crédit (à la suite d'Amédée qui en avait été président), président de la CCI de Marseille (1911-1913)(encore à la suite d'Amédée), président du Syndicat de l'armement, co-fondateur de la Compagnie de navigation sud-atlantique (1912) et des Plantations d'Honquan en Cochinchine (1914), président des Grands Travaux de Marseille (1911-1917), administrateur de leur filiale l'Énergie électrique du Littoral méditerranéen...

⁴ Henri Estier (1862-1928) : de la maison Estier frères, acconiers des Messageries maritimes à Marseille, vice-président de la Cie de navigation mixte, etc. Officier de la Légion d'honneur (1900).

⁵ En réalité, Jean Léonce Frédéric Hély d'Oissel (1833-1920), saint-cyrien, ancien conseiller d'État, ancien député de la Seine-et-Oise (1889-1893), administrateur (1887), vice-président (1888), puis président (1902-1914) de la Société générale, administrateur, puis vice-président des Chemins de fer de l'Ouest, administrateur (1894) de la Banque impériale royale privilégiée des Pays-Autrichiens, administrateur (1895), puis président (1902-1920) de la Banque de l'Indochine, président des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), de l'Est-Asiatique français (1902), administrateur des Messageries maritimes (1904)... Voir [Qui êtes-vous ?](#)

⁶ Alphonse Mayer (Angoulême, 17 décembre 1857-Paris XVII^e, 25 mai 1919) : fils de Chailly Mayer et Flora Goudchaux. Associé de Worms et Cie (transports maritimes, négoce charbonnier, banque) (1895-1902), gros actionnaire des Ateliers et chantiers de France à Dunkerque (S.A., 1899). Négociant, armateur, courtier d'assurances.

⁷ André Rickmers : armateur de Brême. Associé de Pila dans les Docks et houillères de Tourane, la Cotonnière de l'Indo-Chine et les Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine.

Pourquoi, si des administrateurs des M. M. ont placé des capitaux personnels dans une autre entreprise de navigation, ce qui est leur droit, n'ont-il pas préféré fortifier la compagnie des Messageries elle-même avec cet argent vivant ?

Ne vont-ils pas donner aux pouvoirs publics un argument puissant ? Ne pourra-t-on leur dire : Vous voyez bien qu'une Compagnie maritime peut marcher sans subventions puisque vous avez vous-même pris d'importants intérêts dans une Société nouvelle qui, elle, n'a pas de subvention !

Nous ne disons rien du concours de certains personnages de la Cour du Danemark et d'un groupe marseillais puissant, à la formation du capital de l'Est-Asiatique.

Nous trouvons ce concours tout naturel et cela ne nous regarde en rien, tant que nous ne les voyons pas manifester l'intention de dominer chez nous.

Quelques explications seraient cependant nécessaires.

Nous ne pouvons croire :

1° Que la Compagnie M. M. ait vendu un navire neuf (1). Le prix de revient de ce navire eut été fort difficile à établir car il faudrait comprendre presque tous les frais généraux de La Ciotat depuis le début de sa construction, l'intérêt des capitaux et des approvisionnements dormant, etc., etc.

De plus, nous ne croyons pas que les M. M. aient le droit de construire des navires et de les vendre, *neufs*, sans une autorisation d'assemblée.

Une assemblée aurait-elle même le pouvoir d'autoriser (2) une telle aliénation d'actif ?

A fortiori, les M. M. ne pourraient vendre à une Société dont font partie deux de ses administrateurs.

Ce qui nous confirme dans nos doutes et nous permet de rassurer les actionnaires et les obligataires, dont la flotte est le gage principal, c'est que les assemblées de l'Est-Asiatique ont eu lieu en avril, la déclaration de sincérité de souscription a été faite le 27 avril, la nomination des administrateurs le 7 mai et c'est, le 30 mai qu'à eu lieu l'assemblée des Messageries maritimes !

Or, nous pouvons être en désaccord sur des questions de droit, sur des questions de gestion, avec les administrateurs des Messageries, mais nous déclarons toujours que ces hommes honorables n'ont rien à dissimuler et sont de la plus parfaite bonne loi.

Nos mandataires ne s'abriterait certes pas derrière l'excuse spécieuse que de tels faits ne peuvent trouver leur compte rendu qu'à l'assemblée de 1903.

(1). Si un navire neuf avait été vendu, le conseil l'eut dit dans son rapport tout aussi bien qu'il a dit :

Depuis le commencement de l'exercice en cours, le *Tibre*, contemporain du *Tanaïs*, a cessé de faire partie de la flotte.

Il a été réalisé à Saïgon.

(2). L'article 2 des statuts dit :

Cette société a pour objet une entreprise générale de navigation.

Il s'ensuit que les M. M. ont le droit d construire, d'entretenir des navires à son usage, mais elle ne peut faire la construction de navires pour autrui. Elle peut vendre ses anciens bateaux, elle ne. peut vendre des bateaux neufs qu'elle a fait construire ou construit elle-même pour les besoins sociaux.

Ses obligataires ont une sorte d'hypothèque morale sur la flotte.

S'ils avaient vendu un navire, ils l'auraient dit. Ils n'auraient pas présenté ce navire neuf comme faisant partie de la flotte.

S'ils avaient pris des intérêts dans une autre compagnie, ils l'auraient dit.

Ils connaissent l'article 10, ils s'y seraient soumis.

Ils savent très bien qu'ils sont au service des actionnaires, auxquels ils doivent tout dire, rendre compte de tout, puisqu'ils sont des mandataires salariés.

Un actionnaire.

Affaires modernes
(*Paris-Capital*, 18 mars 1903)

[...] L'amitié des puissante étant bienfait des dieux, ils en prodiguent les manifestations et cela tient lieu de monnaie.

Tout récemment, cela a failli nous coûter cher, et peu s'en est fallu que le traité franco-siamois ne fut signé il y a quelque temps.

Nous aurions du cette œuvre néfaste à la princesse Marie Waldemar de Danemark, cette fille de roi qui proclame hautement : « Il n'y a en Europe que deux hommes d'affaires, mon cousin Léopold de Belgique, et moi ! »

Si la princesse est tellement intéressée à ce que nous signions avec le Siam un traité désastreux, c'est qu'elle est un des gros armateurs de l'Europe et que ses services de navigation « Est-Asiatique » font de grosses affaires avec le Siam.

Le roi de Siam (son cousin, puisque la loi divine le veut ainsi !) lui a promis de bonnes concessions et de beaux priviléges, si elle parvenait à nous faire signer ce traité.

Sœur du prince Henri d'Orléans, fille du duc de Chartres, ses relations en France rendaient la chose possible.

La Banque d'Indo-Chine n'a qu'à bien se tenir, car la princesse sait user d'influences.

N'a-t-elle pas réussi à créer à Marseille une succursale, pour ainsi dire, de son « Est-Asiatique danois », en créant l' « Est-Asiatique français » qui touche de si près à nos « Messageries maritimes » et dont nous expliquions la formation dans notre numéro du 9 juillet 1902 ?

C'est également pour sauvegarder les intérêts de ses compagnies de navigation que la même princesse combattit victorieusement en son pays la vente à l'Amérique des Antilles danoises.

Les souverains ont si bien compris qu'il fallait faire des affaires, et surtout les traiter eux-mêmes, que le roi d'Angleterre fera prochainement une visite au roi de Portugal.

Croyez-vous vraiment que ce soit pour assister à une course de taureaux et à une soirée de gala au théâtre San Carlos ?

Quo non pas ! Ils traiteront purement et simplement de la cession à l'Angleterre du port de Lourenço-Marquez, devenu indispensable au développement économique et à l'armement du Transvaal.

Le Portugal, dont la situation financière est plutôt précaire, a fait négocier cette petite opération par le comte B...y et le président de notre République viendra la ratifier avant ou après l'empereur d'Allemagne.

Sous notre régime républicain, il nous est plus difficile d'agir rapidement et efficacement par influences. Les pouvoirs que nous donnons pour traiter de semblables affaires ne peuvent être assez étendus et nos diplomates sont trop rarement gens d'initiative.

Faisons au moins en sorte de ne point trop prêter le flanc aux entreprises commerciales des rois d'affaires.

LE LANCEMENT DU « YUNNAN »
(*Le Figaro*, 22 septembre 1903)

Le Havre. — Ce matin, à huit heures quarante-cinq, a été lancé, aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, à Graville, le paquebot *Yunnan*, construit pour le compte de la Compagnie de l'Est-Asiatique français et destiné à desservir les ports de l'Extrême-

Orient. C'est le plus grand navire qui soit jamais sorti des chantiers de Graville et un magnifique spécimen de la construction navale française. La mise à l'eau a bien réussi.

Le *Yunnan* est en acier ; il a 130 mètres 50 de long, 15 mètres 40 de large, 11 mètres 40 de creux. Il déplace 11.500 tonneaux et porte en lourd 8.000 tonneaux avec 12.600 mètres cubes de capacité de cales. Ce paquebot, dont la vitesse sera d'environ 13 noeuds, peut recevoir 45 passagers de 1^{re} classe. Son équipage comprendra 60 hommes. Installé comme transport de troupes, il pourra transporter 2.000 hommes. L'appareil moteur se compose de deux machines indépendantes, chauffées au charbon ou au pétrole et développant chacune 3.000 chevaux ; elles actionnent deux hélices. Le *Yunnan* est éclairé à l'électricité, et les locaux habités sont chauffés à la vapeur. Il a, en outre, des installations spéciales pour le passage du canal de Suez.

Parmi les personnes qui ont assisté aux opérations du lancement, signalons MM. Rispal, sénateur de la Seine-Inférieure ; Louis Brindeau et J. Siegfried, députés du Havre ; le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Est-Asiatique français ; Henri Estier, administrateur délégué de cette compagnie ; [Ernest] Carnot et [Alphonse] Mayer, administrateurs ; André Lebon, ancien ministre, président du conseil d'administration de la Compagnie des Messageries maritimes ; de Gastines, de la même Compagnie ; Lionel Marie, chef des services administratifs de la Compagnie de l'Ouest ; le président de la Chambre de commerce du Havre ; Jouët-Pastré, président du conseil d'administration des Forges et Chantiers de la Méditerranée ; Widmann, directeur général ; le comte de Moüy et Musnier, administrateurs ; Le Tiec, commandant du port du Havre ; Skram, consul de Danemark ; Mortimer d'Ocagne, Kastenskjold et de nombreux armateurs havrais ;

Mmes la comtesse de Moüy, Henri Sehier [*sic*], Widmann, de Gastines, etc.

La marraine du *Yunnan* était M^{me} Reine Henri-Estier, remplaçant S. A, la princesse Marie d'Orléans, femme du prince Valdemar de Danemark, qui est en quelque sorte la fondatrice des Compagnies de l'Est-Asiatique danoise et russe et l'initiatrice de la Compagnie française. Un déjeuner servi à l'hôtel Frascati a suivi le lancement, déjeuner offert par la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Des toasts ont été portés par MM. Jouët-Pastré, Hély d'Oissel, Bricard et Rispal.

LANCEMENT D'UN PAQUEBOT (*Le Figaro*, 5 janvier 1904)

Le Havre. — Le paquebot *Kouang-Si*, construit pour le compte de la Compagnie, de l'Est-Asiatique français a été lancé ce matin aux Chantiers de la Méditerranée, à Graville.

L'opération fut des plus réussies. Le *Kouang-Si* est un navire en acier de 130 m. 50 de long, 15 m. 40 de large, 11 m. 40 de creux et 11.500 tonneaux de déplacement. Il porte en lourd 8.000 tonneaux. Ses machines d'une force normale de 3.000 chevaux, actionnent deux hélices qui lui impriment une vitesse de 13 noeuds. Il est éclairé à l'électricité. Ce navire est destiné à desservir les ports d'Extrême-Orient.

La marraine du *Kouang-Si* était M^{me} Ernest Carnot [née Marguerite Chiris], belle-fille du regretté président de la République [Sadi Carnot]. Parmi les personnalités assistant à ce lancement, reconnu : MM. [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil d'administration de l'Est-Asiatique ; [Henri] Estier, administrateur délégué ; de Moltke-Hwitfeld [sic : *Huitfeldt*] ; Ernest Carnot, Mayer, administrateurs ; Verdier-Havart, sous-préfet du Havre ; Bailly, ingénieur des constructions navales, etc.

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES
Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 17 janvier 1904)

Les actionnaires de cette société, se sont réunis, hier, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel.

Il résulte des comptes qui leur ont été présentés que l'exercice clos au 30 septembre dernier se solde par un bénéfice brut de 85.263 fr. 24.

Personne ne demandant la parole après la lecture des rapports, M. le président a fait quelques déclarations sur la situation de la société.

Les résolutions comportant notamment l'approbation des comptes et du bilan, la nomination de MM. Gluckstadt ⁸ et Trystram ⁹, en qualité d'administrateurs, et de MM. de Bouillé et Roux, comme commissaires, ont été adoptées à l'unanimité.

L'EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Paris-Capital*, 20 janvier 1904)

Les résultats du premier exercice social de l'Est-Asiatique français se résument comme suit :

Au cours de cet exercice, d'une durée de 16 mois environ — du 7 mai 1902, date de la constitution de la société, au 30 septembre 1903 —, les vapeurs de la société ont effectué quatre voyages, parcourant 91.705 milles, et transporté 42.580 tonnes de marchandises.

Les recettes brutes de toutes natures se sont élevées à fr. 2.193.957 46
et les dépenses ont atteint 2.408.694 22
d'où un excédent de 85.263 24

Le conseil a proposé d'employer cette somme à la création d'un fonds d'amortissement du matériel naval, qui calculé à 5 % l'an de la valeur initiale de la flotte, doit atteindre 239.197 fr. 37 à la clôture du premier exercice.

En imputant sur cette somme le bénéfice de 85.263 fr. 24, le compte de profits et pertes se trouve finalement présenter un solde débiteur de 153.934 fr. 13, qui est reporté à nouveau.

Au sujet de ces résultats, le président de la compagnie, M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, a fait à la récente assemblée des actionnaires les déclarations suivantes :

« Évidemment, ce n'est pas très satisfaisant, car si nous avons un excédent de recettes brutes, cet excédent se traduit en réalité par un déficit lorsque nous faisons les amortissements nécessaires.

Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine. J'espère que, dans un an, nous aurons des renseignements plus importants, plus agréables et plus rassurants pour l'avenir de notre société.

Dès à présent, du reste, je dois ajouter qu'il n'y a rien de nature à nous inquiéter. Nous sommes très bien outillés ; nous avons des bateaux excellents, admirablement installés ; nous avons du fret en abondance — il est vrai qu'il n'est pas bien rémunérateur, mais tout le monde est dans le même cas — j'espère donc que, d'ici un

⁸ Gluckstadt : président de la Danske Landmandsbank, administrateur de l'Est-Asiatique danois et, un peu plus tard, de la Banque des pays du Nord.

⁹ Jean-Baptiste Trystram (1821-1906), député (1876-1889), puis sénateur du Nord (1892-1905), président de la chambre de commerce de Dunkerque.

an, nous nous trouverons dans une situation beaucoup plus satisfaisante que celle où nous sommes aujourd'hui. »

La contrebande de guerre
(*Gil Blas*, 27 mars 1904)

Marseille, 26 mars.

La Compagnie de l'Est-Asiatique français, dont les bureaux sont à Marseille, a reçu de Shang-Haï le télégramme suivant :

« Le vapeur chinois *Mukden*, qui avait chargé à Shang-Haï les marchandises du Cambodge, pour Vladivostok, a été capturé par les Japonais.

Le tribunal des prises vient de déclarer de bonne prise le *Mukden* et sa cargaison.

Le *Mukden* voyageant sous pavillon neutre, il sera fait appel de ce jugement avant le 1^{er} avril. »

Le *Cambodge*, qui appartient à la Compagnie de l'Est-Asiatique, était parti de Marseille, il y a deux mois et demi avec six mille tonnes de marchandises, dont trois mille à destination de Vladivostok.

Ce sont ces trois mille tonnes qui ont été saisies par les Japonais.

La Compagnie déclare qu'il ne s'y trouvait aucune contrebande de guerre et que la saisie ne peut être maintenue.

Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 21 mai 1904)

Les actionnaires de la Compagnie de l'Est-Asiatique français se sont réunis, le 17 mai, en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, à l'effet de ratifier les accords intervenus avec la Compagnie des Messageries maritimes, accords qui peuvent se résumer ainsi :

1° la Compagnie vend aux Messageries maritimes les quatre vapeurs *Annam*, *Laos*, *Yunnan*, *Kouang Si*.

2° la Compagnie des Messageries maritimes rembourse les approvisionnements et objets non inscrits au coût initial et existant à bord au moment de la livraison des navires.

3° la Compagnie Est-Asiatique français s'interdit en échange de desservir les lignes d'Europe au continent asiatique à l'est du méridien de Singapore..

4° la Compagnie Est-Asiatique français s'engage à assurer à la Compagnie des Messageries maritimes son concours à l'émission d'actions de priorité ou d'obligations que doit faire cette dernière.

5° la Compagnie des Messageries maritimes, en échange, accepte d'avoir pour agents sur certains points les agents de l'Est-Asiatique français et garantit au département commercial de celle-ci des facilités spéciales.

6° La Compagnie des Messageries maritimes accepte également d'affréter le vapeur *Cambodge* par une location mensuelle pour trois ans.

« Les conséquences de ces arrangements, dit le conseil dans son rapport, peuvent être envisagés.

Il en ressort, sinon avec certitude, puisque notre compagnie a encore des voyages en cours d'exécution, du moins avec une suffisante approximation, que notre capital se retrouvera, après un temps plus ou moins long, presque entièrement reconstitué, et cela malgré les pertes déjà subies. Il semble également probable que, dans cette période transitoire, l'intérêt du capital pourra être servi à un taux satisfaisant.

Pendant cette période, le conseil étudiera la situation de la compagnie, la conduite à tenir pour l'avenir et vous fera ultérieurement les propositions qui lui paraîtront les meilleures dans l'intérêt de la société. »

Après avoir entendu la lecture de ce rapport, les actionnaires ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Résolution unique. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Est-Asiatique français, après avoir entendu le rapport du conseil l'administration et les explications complémentaires fournies par lui concernant les accords intervenus entre la Société et la Compagnie des Messageries maritimes, ratifie les conventions en date du 27 avril 1904 qui les consacrent, donne, en conséquence, au conseil d'administration, les pouvoirs les plus étendus en vue de leur exécution et de l'accomplissement de tous les actes, formalités et procédures que leur exécution comporte. »

Messageries maritimes
(*Paris-Capital*, 29 juin 1904)

[...] Les accords conclus avec la Société de l'Est-Asiatique français et avec la Société marseillaise de crédit industriel et commercial ont établi entre votre Compagnie et ces entreprises des liens nouveaux et des points d'intérêt commun, qui rendent désirable et presque nécessaire la représentation de ces deux sociétés dans votre conseil d'administration.

La Compagnie de l'Est-Asiatique français nous a présenté son président, M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président de la Société Générale, avec laquelle nous sommes en rapports depuis sa fondation pour ce qui touche à la partie financière de nos affaires. La haute situation et la compétence de M. [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel le recommandent tout particulièrement à votre choix. [...]

(*Le Figaro*, 24 août 1904)

Les compagnies qui ont adhéré au désarmement général sont la Transatlantique, la Compagnie mixte, les Messageries maritimes, les Transports maritimes, la Compagnie française d'armement, l'Est-Asiatique français, la Société des vapeurs de charge, la Société de remorquage Chambon, les Compagnies Paquet, Cyprien Fabre, Franco-Tunisienne, Axel Busch, Fraissinet...

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 15 février 1905)

Les actionnaires de la Société de l'Est asiatique français se sont réunis hier, 13 février en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil.

Plus de 16.350 actions sur 20.000 étaient représentées à cette réunion.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil et celui de MM. les commissaires, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1903-1904 tels qu'ils lui ont été présentés ;

2° L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1904-1905, M. Roux et M. de Bouillé, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe leurs émoluments à 500 francs ;

3° L'assemblée générale renouvelle pour un an à MM. les administrateurs l'autorisation exigée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

À l'issue de cette réunion, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel également.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale extraordinaire, approuvant les propositions du conseil d'administration, décide qu'une somme de 250 francs sera remboursée aux actionnaires à partir du 1^{er} mars 1905.

Décide en outre de prélever sur le compte Capital une somme de un million de francs, qui sera employée comme suit :

313.700 fr. 31 à l'extinction du solde débiteur du compte de profits et pertes ;

357.898 fr. 76 à l'amortissement complet du compte immobilisations ;

328.400 fr. 93 à la dotation du compte d'amortissement du vapeur *Cambodge*.

Décide que, par suite, le capital social se trouvera ramené de 10.000.000 à 4.000.000 de francs divisés en 20.000 actions de 200 francs chacune ;

2° En conséquence de la résolution qui précède, l'article 7 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« Le capital social, primitivement fixé à 10 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr. chacune, est réduit à 4 millions de francs, au moyen de la réduction de 500 francs à 200 francs de la valeur nominale de chacune des actions existantes. Ces actions sont et demeurent entièrement libérées. »

3° Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration ou à ses délégués pour procéder à toutes opérations, remboursements, modifications, estampillages ou échanges de titres, faire, en un mot, tout ce qui peut être relatif à l'exécution de la présente délibération. Tous pouvoirs sont en outre donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié du procès-verbal de la présente assemblée générale pour accomplir toutes formalités de dépôt, publications, notifications ou autres et en requérir tous extraits.

Avant de clore la séance, le président a dit que le conseil a l'intention de convoquer prochainement les actionnaires en assemblée, à l'effet d'examiner la question de liquidation de la société proposée par un groupe d'actionnaires.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 1^{er} avril 1905)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée générale, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée prononce la dissolution anticipée de la société, sous la condition qui sera ci-après stipulée :

M. Jean Capperon est nommé liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus, conformément à l'article 40 des statuts, et, spécialement, de faire apport à toute société constituée ou à constituer (ou en formation), soit en bloc, soit avec distinctions, de l'actif de la Société Est-Asiatique français, à charge de payer le passif actuel, évalué à 44.000 francs, ainsi que de la dénomination sociale, moyennant l'attribution totale de 20.000 actions de 200 francs l'une, lesquelles pourront être affectées divisément aux diverses fractions des apports.

M. Jean Capperon est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour pouvoir réaliser ledit apport et accomplir toutes les formalités légales.

La présente résolution est soumise à la condition de la réalisation de l'apport et de la constitution définitive de la société à laquelle l'apport doit être fait dans le délai d'un mois. Passé ce délai, elle deviendra caduque.

Deuxième résolution. — L'assemblée donne au conseil d'administration *quitus* définitif de sa gestion, moyennant l'accomplissement de la condition imposée par la première résolution.

Troisième résolution. — Le fait seul de la remise par le liquidateur à chacun des actionnaires de l'Est-Asiatique français en liquidation, des titres leur revenant de la Société nouvelle de l'Est-Asiatique français, vaudra à ce liquidateur décharge de ses fonctions.

Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 17 mai 1905)

Les actionnaires de la Compagnie de l'Est-Asiatique français se sont réunis le 15 mai, en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil, ils ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° L'assemblée prononce la dissolution anticipée de la société, sous la condition qui sera ci-après stipulée.

M. Alfred Jourdanne est nommé liquidateur de la société, conformément à l'article 46 des statuts, avec mandat de faire apport à toute société constituée, ou à constituer, ou en formation, soit en bloc, soit avec distinctions, de tout l'actif de l'Est-Asiatique français, comprenant même la dénomination sociale, ainsi que le bénéfice de toutes actions éventuelles en réparation de préjudice, à charge de payer le passif actuel évalué à 47.000 fr., et ce, moyennant l'attribution totale de 20.000 actions de 200 francs chacune, lesquelles pourront être affectées divisément aux diverses fractions des apports.

M. Alfred Jourdanne est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour réaliser ledit apport et accomplir toutes formalités légales.

La présente résolution est soumise à la condition de la réalisation de l'apport et de la constitution définitive de la société à laquelle l'apport doit être fait dans le délai d'un mois. Passé ce délai, elle deviendra caduque.

2° Les pouvoirs de l'assemblée générale continuant pendant la liquidation comme pendant l'existence de la société, aux termes de l'article 46 des statuts, le liquidateur demandera, après l'accomplissement de son mandat, à une assemblée générale, l'approbation des comptes de liquidation.

À cet effet, il convoquera une ou plusieurs assemblées générales en la forme statutaire, composée des actionnaires attributaires des actions d'apport. La même assemblée statuera sur le *quitus* des administrateurs.

3° L'assemblée nomme M. Jean Capperon, liquidateur suppléant, pour remplir le mandat ci-dessus en cas d'empêchement, pour quelque cause que ce soit, de M. Alfred Jourdanne.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

Seconde période : 1905-1932

Sté an., f. le 27 mai 1905.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Est-Asiatique français (*Gil Blas*, 22 décembre 1905)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de L'Est-Asiatique français, transformé, comme on sait, au mois de mai dernier, a eu lieu samedi dernier 16 décembre, sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel, président du conseil.

Elle a reçu communication des comptes arrêtés statutairement au 30 septembre 1905.

Il en ressort que le bénéfice brut de l'exercice a été de 375.947 87
que le conseil a proposé de répartir de la façon suivante :

1° Amortissement du Cambodge pour la période comprise entre la constitution de la Société (15 mai 1905) et le 30 septembre 1905 : 45.288 74

2° Amortissement des frais de premier établissement : 25.991 26

Total des amortissements : 71.280 00 71.280 »

Il reste une somme de 304.667 87

représentant le bénéfice net. La répartition dé ces bénéfices, opérée conformément à l'art. 42 des statuts, donne :

1° 5 % à la réserve légale : 15.233 40

2° Répartition aux actions d'un dividende calculé à raison de 5 % l'an, soit 10 francs par action : 202.500 00 217.733 40

Sur le surplus, soit sur 86.934 47

5 %, soit 4.316 72

reviennent, aux termes de l'article 42 des statuts, au conseil d'administration.

Le solde, soit 82.587 75

sera a reporter a nouveau.

Après la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, et une courte allocution du président qui constate que la situation est maintenant très nette et satisfaisante et déclare que, sauf imprévu, les actionnaires ont toutes chances de revoir le dividende proposé cette année, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1905.

Elle approuve la répartition proposée dans le rapport du conseil d'administration, et fixe à 10 francs par action de 200 francs le dividende du premier exercice. Ce dividende sera payé à partir du 1^{er} janvier prochain, sous déduction des impôts.

Le paiement sera effectué à la Société Générale et dans ses succursales.

2° L'assemblée générale nomme pour remplir les fonctions d'administrateurs, MM. Hély d'Oissel, H.-N. Andersen, Ernest Carnot, Henri Estier, Paul Lecat, Alphonse Mayer, comte de Moltke-Huitfeldt, de Richelieu, A. Rickmers, J. Trystam, K.-A. Wallenberg.

3° L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1905-1906, MM. Le Bouillé et Kuehnmann, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe leurs émoluments à 500 francs pour chacun.

4° L'assemblée générale donne pour un an, à MM. les administrateurs l'autorisation exigée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

(*Le Capitaliste*, 14 février 1907)

Un cargo-boat de la Compagnie [des Messageries maritimes], *le Laos*, arrivant de l'Indo-Chine, s'est échoué à proximité de Saint-Nazaire

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 12 juillet 1907)

Les actionnaires de la Société l'Est-Asiatique français, réunis en assemblée générale le 21 décembre courant, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende y afférent à 14 fr. par action.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Est-Asiatique français
(*Gil Blas*, 17 janvier 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'Est-Asiatique français a eu lieu le 14 janvier sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil.

Elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1907-1908 et le projet de répartition proposé. Elle décide de reporter à nouveau les bénéfices non distribués à 6.946 fr. 15.

Elle fixe à 14 francs par action de 200 francs le dividende de l'exercice clos au 30 septembre 1908.

Ce dividende sera payable à partir du 15 janvier prochain sous déduction des impôts. Le paiement sera effectué à la Société Générale et dans ses succursales.

2° L'assemblée générale nomme pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1908-1909 MM. Kuenemann et [Alfred] Jourdanne avec faculté d'agir ensemble ou séparément et fixe leurs émoluments à 500 francs pour chacun.

3° L'assemblée générale, après avoir entendu le compte-rendu des opérations effectuées par certains administrateurs avec des sociétés, dans lesquelles ils possèdent des intérêts, leur donne acte de l'accomplissement des formalités exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et leur renouvelle l'autorisation prescrite par le même article.

Est-Asiatique Français
 Société au capital de 4.050.000 fr.
 divisé en 20.250 actions de 200 fr. chacune, dont 20.000 d'apport,
 Siège social à Paris, 3, rue Vignon)
 (Cote de la Bourse et de la banque, 27 juillet 1910)

Notice sur la constitution

M. le baron Hély d'Oissel, 45, avenue d'Iéna, à Paris, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 4 juillet 1910, une notice sur la constitution de la Société Est-Asiatique Français, formée pour une durée de 80 années à compter du 17 mai 1905 et ayant pour objet principal la construction, l'acquisition, la location et la mise en exploitation de navires à vapeur, à voiles, chalands ou autres et toutes opérations s'y rapportant. Cette notice fait savoir que sur les 20.250 actions composant le capital, lesquelles sont toutes entièrement libérées, 26.000 actions ont été attribuées à l'ancienne société « Est-Asiatique français », en liquidation, en rémunération de ses apports comprenant notamment le vapeur « Cambodge », divers valeurs et droits mobiliers, etc., etc. D'autre part, la notice indique que la répartition des bénéfices se fait de la façon suivante : 1° 5 % pour la réserve ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 5 % ; 3° 5 % du surplus pour le conseil d'administration et 10 % à la direction. Le solde, soit 85 %, est mis à la disposition de l'assemblée générale qui statue sur la répartition proposée par le conseil.

L'assemblée générale, d'après la notice, se réunit au siège social ou en tout autre lieu désigné par le conseil dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre) et suivant avis de convocation publié 20 jours au moins à l'avance dans un journal d'annonces légales de Paris.

La notice fait connaître enfin qu'il n'existe pas d'obligations et que le bilan au 00 septembre 19J9 a été établi comme suit :

ACTIF	
Matériel naval	1.415.585 56
Approvisionnements	34 772 01
Disponibilités	168.828 60
Portefeuille	1.877.540 50
Débiteurs	1.997.207 68
Comptes d'ordre il	269 46
Total	<u>5.535.203 81</u>
PASSIF	
Capital	4.059.000 00
Réserve légale	53.015 97
Fonds d'amortissement	372.663 96
Créditeurs	624.819 10
Exploitation générale	5.495 06
Comptes d'ordre	66.437 54
Profits et pertes	362 772 21

Total	5.535.203 81
-------	--------------

Les statuts de la Société Est-Asiatique Français déposés chez M^e Bourdel, notaire à Paris, le 17 mai 1900, ont été publiés avec toutes modifications dans les *Petites Affiches* des 21 juin 1900 et 13 octobre 1909 et analysés par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son numéro des 20 juillet 1900 et 14 octobre 1909.

Ils font connaître notamment, article 29, que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possédant au moins 20 actions, au vote cette quantité donnant droit à une voix.

Le conseil d'administration de la société, qui doit comprendre 3 membres au moins et 11 au plus, est actuellement composé de MM. le baron Hély d'Oissel, président; K.-A. Wallenberg, vice-président ; H. Estier, H.-N. Andersen, E. Carnot, P. Lecat, A. Mayer, le comte de Moltke-Huitfeldt, amiral du Plessis de Richelieu, A. Rickmers et J. Trystram.

La Société Générale, 56, rue de Provence, à Paris, est chargée du service financier. (N.D.L.R.).

Suivant décision de la Chambre syndicale des agents de change, publiée par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son numéro du 26 juillet 1910, les actions de la Société Est-Asiatique Français sont admises, à dater d'aujourd'hui, aux négociations de la Bourse un comptant, deuxième partie du bulletin de la cote.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

Assemblée générale ordinaire du 11 février 1911
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 février 1911)

Voir, dans l'*Information* du 12 février, la composition du bureau.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à l'article 30 des statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1910. Vous aurez aussi à procéder au renouvellement de votre conseil d'administration, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de votre acte de société.

Suivant nos usages, et avant d'aborder l'examen détaillé de nos comptes, nous allons vous donner des indications sur la marche générale de nos diverses exploitations.

Le vapeur *Cambodge* a continué ses voyages sans incident. L'application des lois récentes votées en faveur du personnel maritime a augmenté l'importance des charges auxquelles nous avons à faire face et, en outre, le coût des dépenses d'entretien et réparations en France s'élève constamment ; néanmoins l'exploitation de ce navire a donné des résultats normaux et satisfaisants.

Nous avons entrepris, depuis le milieu de 1910, l'exploitation du service maritime postal de Haïphong à Hongkong, avec une subvention du gouvernement général de l'Indo-Chine que nous avons obtenue par adjudication, pour deux années.

Nous avons acheté, pour desservir cette ligne, le vapeur *Touareg* qui est entré en service le 1^{er} septembre dernier, et a navigué depuis dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi que nous vous en avons informés dans notre précédent rapport, nous avons pris un intérêt important dans une plantation de caoutchouc. Cette plantation voisine de celle que possède l'Est-Asiatique danois est située sur le territoire de Johore, à

quelques heures de Singapore, dans une région considérée comme particulièrement favorable à la culture des hévéas. L'exploitation est dirigée par un personnel expérimenté ; nous n'avons eu à supporter aucune majoration du prix d'établissement, ni sous forme d'apports, ni autrement. Par suite, notre société se trouve bien placée pour participer aux bénéfices que la culture du caoutchouc semble promettre aux entreprises constituées sur des bases sérieuses.

Nous avons continué à porter nos efforts sur les travaux propres à mettre en valeur les importantes concessions de forêts de teck que nous avons obtenues du gouvernement siamois. Une seconde expérience de flottage tentée sur un nombre de billes supérieur à celui de la campagne 1909, nous a permis d'amener une fois encore un lot de bois du Haut Mékong à Saïgon, dans des conditions satisfaisantes.

Ce résultat doit être en grande partie attribué à l'énergie du directeur de notre exploitation, M. Lesterre, et à sa grande connaissance du Mékong. Votre conseil apprécie hautement son dévouement aux intérêts de notre société et estime à leur réelle valeur les résultats de ses travaux. Cependant, le flottage présente de telles difficultés qu'il nous a paru nécessaire, malgré les perspectives favorables que font entrevoir nos premiers essais, de procéder avec une grande prudence et d'accroître seulement peu à peu le nombre des troncs à lancer sur le fleuve.

Les mouvements de votre portefeuille et de vos fonds disponibles ont produit cette année de bons résultats.

Le bénéfice brut réalisé dans vos diverses branches d'activité, au cours de l'exercice écoulé s'est ainsi élevé à 496.417 fr. 10, en augmentation de 140.691 fr. 04 sur celui de l'exercice précédent. Les propositions que nous allons vous soumettre en vue de la répartition de ces bénéfices comportent la distribution d'un dividende de 7 %, et d'importants prélèvement en faveur des comptes d'amortissement de votre matériel naval et des rechanges et approvisionnements. Nous vous proposons aussi de prélever sur le solde disponible de vos bénéfices une somme de 60.000 francs pour grossir le compte « Provision pour frais d'exploration et missions d'études ». Ce compte, auquel vous avez accordé l'année dernière une dotation de 50.000 francs, atteindra, si vous approuvez nos propositions, un total de 141.099 fr. 70.

Nous allons maintenant procéder avec vous à l'examen des divers chapitres du bilan.

.....

LES RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1909-1910 et le projet de répartition proposée. Elle décide de reporter à nouveau les bénéfices non distribués s'élevant à 18.989 fr. 68.

Elle fixe à 14 francs par action de 200 francs le dividende de l'exercice clos au 30 septembre 1910. Ce dividende sera payable à partir du 1^{er} mars 1911, sous déduction dès impôts. Le paiement sera effectué à la Société générale et dans les succursales.

2. L'assommée générale nomme comme administrateurs de la Société dans les termes de l'article 16 des statuts :

MM. le baron Hely d'Oissel, K. A. Wallenberg, Henri Estier, H. N. Andersen, Ernest Carnot, Paul Lecat, Alphonse Mayer, le comte de Moltke-Huitfeldt, l'amiral du Plessis de Richelieu, André Rickmers, Jean Trystram.

3. L'assemblée générale nomme pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1910-1911, MM. Jourdanne et Kuenemann avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe leurs émoluments à 500 francs pour chacun.

4. L'assemblée générale après avoir entendu le compte rendu des opérations effectuées par la société avec d'autres sociétés dans lesquelles certains administrateurs possèdent des intérêts, leur donne acte de l'accomplissement des formalités exigées par

l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et leur renouvelle l'autorisation prescrite par le même article.

(Ces diverses résolutions, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité).

Amédée Florentin CHAMPANHET,
directeur à Saïgon
(9 août 1911-1^{er} mai 1920, 25 novembre 1922-1945)

Né à Saint-Priest (Ardèche), le 11 mars 1883.

Fils de Philippe-Joseph Champanhet et d'Adèle Florentine Teston.

Frère d'Edmond Joseph Champanhet (Gourdon, Ardèche, 28 juillet 1894-Saïgon, 8 janvier 1941), employé de l'Est-Asiatique français en Indochine et au Siam.

Marié à Marseille, le 6 octobre 1910, avec Emma Marie-Louise Rabatu. Dont :

— Monique dite Monette, mariée à Saïgon, en mai 1939, avec Bernard Pierre ;

— Maurice ;

— Georges, admis en 1954 à l'École de la France d'Outre-Mer.

5^e dépôt des équipages de la flotte à Toulon (30 mars-10 avril 1903)

Élève de la marine marchande à bord du *Brennus* (10 avril 1903-30 mars 1904)

Matelot à bord du *Félix-Touache* (Messageries Maritimes)(30 décembre 1902-3 mars 1903)

Élève officier (22 avril 1904-16 juin 1907) : lieutenant (17 juin 1907-21 juillet 1908), 2^e capitaine (12 janvier 1909-25 août 1910, 6 décembre 1910 -8 juillet 1911) à bord du s/s *Cambodge*.

Capitaine au long-cours (novembre 1908).

Directeur de l'Est Asiatique Français à Saïgon (9 août 1911-1^{er} mai 1920, 25 novembre 1922-1945).

Directeur de la maison [Littaye et Cox](#) (1^{er} mai 1920-15 janvier 1922).

Membre suppléant (1923), puis titulaire (1932) du conseil d'administration du [port de commerce de Saïgon-Cholon](#).

Membre (1^{er} août 1927), puis vice-président (2 décembre 1930) de la [chambre de commerce de Saïgon](#).

Membre du [Cercle sportif saïgonnais](#) (octobre 1927).

Juge suppléant (6 juin 1929), puis titulaire (mai 1930) du tribunal de commerce.

Membre du [Syndicat des planteurs de caoutchouc](#) à titre personnel (mai 1935), puis comme gérant de la Société civile des Plantations de Vinh-Cuu (février 1936).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) du 21 octobre 1932.

Décédé à Marseille, le 18 décembre 1954.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 décembre 1911)

Constituée en 1902 pour l'exploitation d'un service de navigation entre Marseille et l'Extrême Orient, la Société de l'Est-Asiatique Français ne tarda pas à se rendre compte, en dépit des résultats satisfaisants obtenus, que le développement de son objet primitif se trouvait limité, en raison de la concurrence d'importantes sociétés de navigation. Sageusement, la société préféra ne pas courir les risques d'une lutte dont l'issue était douteuse et, dès l'année 1905, elle céda quatre cargo-boats à la Compagnie des Messageries maritimes, ne conservant comme unité navale que le vapeur *Cambodge*.

À plusieurs titres, les services de navigation assurés par la Compagnie durant ces quelques années n'en avaient pas moins été fructueux. Les relations avec l'Extrême

Orient lui avaient, en effet, fourni d'intéressantes indications sur l'avenir de l'agriculture et de l'exploitation forestière dans ces pays neufs et, notamment, dans la partie du Siam soumise à l'influence française.

Dès 1905 la Société, sans changer de dénomination, modifia donc ses statuts et son capital afin de les mettre en harmonie avec le nouvel objet social. Le capital fut fixé à 4.050.000 francs divisé en 20.250 actions de 200 fr. Il n'a pas, depuis cette date, subi de modifications.

*
* *

Cette question de l'exploitation des concessions forestières avait d'ailleurs été envisagée par la société dès les premières années de son existence en raison de l'exemple qui lui était fourni par la Société de l'Est-Asiatique Danois avec laquelle la Société française possède de nombreux points de contact. En effet, le groupe qui a constitué l'affaire française est le même que celui qui représente les intérêts français dans la Société danoise. Or, cette dernière, dont les relations avec l'Extrême-Orient remontent à 1897, exploite depuis longtemps déjà, avec profit, des forêts de teck dans le bassin du Mé-Nam.

L'Est Asiatique Français fut donc tout naturellement amené, à la faveur du traité franco-siameois de 1903, à solliciter pour son compte personnel l'obtention de concessions de forêts au Siam. Les concessions que l'Est Asiatique Français a obtenues du Gouvernement siamois, malgré de nombreuses compétitions, sont situées plus à l'Est, sur la rive du Mé-Kong qui forme la frontière de l'Indo-Chine. La question de laquelle dépend la bonne marche de l'exploitation en a été commencée ; elle constitue, pour une durée pour ainsi dire illimitée, une source d'importants bénéfices. La question de laquelle dépend la bonne marche de l'exploitation est celle des transports qui s'effectuent par flottage sur le fleuve même ; la société a choisi comme voie de transport, de préférence au Me-Nam qui aboutit à Bangkok, le Mé-Kong lui-même de façon à arriver à Saïgon et à ajouter à l'activité de notre port indo-chinois en y organisant une industrie nouvelle : le débitage des bois pour l'expédition en Europe.

La société, avant de donner à l'exploitation l'ampleur voulue, a tenu à mettre au point la question du flottage ; la première expérience faite l'année dernière avec 500 billes a donné un résultat assez satisfaisant, eu égard aux rapides du fleuve, pour décider à faire porter cette année l'expérience sur 2.500 billes.

D'autre part, poursuivant l'extension de ses affaires avec le sens de l'opportunité, elle a eu l'occasion de prendre, en 1909, une participation importante dans une société de plantation de caoutchouc en Malaisie. Cette plantation, voisine de celle que possède l'Est-Asiatique Danois, est située sur le territoire de Johore, dans une région considérée comme particulièrement favorable à la culture des hévéas. D'ores et déjà, on a annoncé ces jours derniers que certaines plantations auraient été revendues par la société avec un bénéfice important.

En dehors de ces deux affaires, qui sont susceptibles de prendre un grand développement, la Société trouve dès à présent une rémunération intéressante de son capital par le simple fonctionnement de son organisation commerciale et les voyages de son vapeur *Cambodge*. Elle possède un service très complet pour l'importation des produits coloniaux et leur vente dans le bassin de la Méditerranée. Enfin, elle a obtenu, l'année dernière, du Gouvernement général de l'Indo-Chine une subvention pour l'exploitation d'un service maritime postal entre Haïphong et Hong-Kong, en vue duquel elle a acquis le vapeur *Touareg*, entré en service le 1^{er} septembre 1910.

Ainsi que le montre le bilan ci-dessous au 30 septembre 1910, date de clôture de l'exercice social, la situation de la société est des plus saines ; l'actif ne comprend aucun

compte mort et la trésorerie est à l'aise. Le capital social est représenté par une seule catégorie d'actions, et il n'existe pas de parts de-fondateur.

ACTIF	
Matériel naval	1.716.156 39
Approvisionnements	38 262 09
Disponibilités	133.457 49
Portefeuille	343.933 75
Débiteurs	3.403.088 75
Comptes d'ordre	42.991 60
	<u>5.677.829 32</u>
PASSIF	
Capital (20.250 actions de 200 fr.)	4.050.000 00
Réserve légale	66.560 49
Fonds d'amortissement	456.599 46
Créditeurs	514.338 46
Exploitation générale	1.619 50
Comptes d'ordre	82.114 42
Profits et Pertes	505.566 99
	<u>5.677.829 32</u>

Le matériel naval comporte, outre le vapeur *Cambodge*, depuis l'année dernière le matériel nécessaire pour le service Haïphong-Hong Kong et la navigation à prévoir sur le Mékong. Il s'est ainsi accru de 300.580 83 en 1909 10, mais le fonds d'amortissement du Cambodge, doté régulièrement chaque année, atteint 457.599 16, soit environ le tiers de la valeur initiale du vapeur. Le portefeuille ne figure au bilan que pour 313.933 75, en diminution pour l'exercice de 1.533.606 75, par suite de réalisations dont on retrouve la trace dans une augmentation de 1.405.880 32 des comptes débiteurs : il s'agit, pour une bonne partie, d'actions Est-Asiatique Danois. Dans les comptes créditeurs est comprise une provision de 111.099 75, graduellement constituée, pour frais d'exploration et missions d'études.

Le compte de Profits et Pertes s'est soldé pour l'exercice 1909-10 par 505.566 99, comprenant le report antérieur de 9.049 89 ; le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 496.517 10, sensiblement au-dessus de celui de 1908-09, grâce aux profils réalisés sur le portefeuille ; le conseil a d'ailleurs saisi l'occasion de ces profits exceptionnels pour renforcer le fonds de prévoyance.

Les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 1911 ne sont pas encore connus. À titre documentaire, voici ceux qui ont été obtenus au cours de ces dernières années : .

	Exploitation du vapeur <i>Cambodge</i>	Bénéfices commerciaux
1905 06	221.573	134.475
1906-07	219.273	156.189
1907-08	164.458	187.059

1908-09	188.786	167 040
1909-10	130.850	365.667

On doit noter que dans les bénéfices commerciaux de 1909-1910, le profit réalisé sur le portefeuille entre pour 170.000 fr. environ.

La décroissance des résultats de l'exploitation du vapeur *Cambodge* en 1909-1910, s'explique par l'aggravation des charges résultant des lois votées en faveur du personnel maritime et de l'augmentation [mots manquants].

Le dividende, qui avait été par prudence limité à 5 %, soit 10 fr. en 1908-1909, a été relevé à 7 %, soit 14 fr., sans que sa distribution absorbe 60 % des bénéfices de l'exercice.

Au surplus, on peut constater, par le relevé ci-après que la Société a pu, par ses seuls bénéfices normaux assurer une rémunération intéressante de son capital social, en même temps que l'amortissement de son matériel naval.

	Bénéfice total	Amortissement du matériel naval	Dividende
1903-06	356.043	122.400	10
1906-07	375.462	120.040	14
1907-08	351.517	84.935	14
1908-09	355.826	84.935	10
1909-10	496 517	87.595	14

Aux profits réguliers inscrits dans le tableau ci dessus, l'exploitation forestière est susceptible d'apporter, d'ici quelque temps, un appoint important. Ce genre d'affaires a donné dans d'autres entreprises des bénéfices appréciables et il n'y a pas de raison pour qu'ici l'exploitation n'en soit pas rémunératrice. Au surplus, la gestion de la société a toujours été fort prudente et, ce qui est à retenir en l'espèce, compétente. Voici la composition du conseil d'administration :

M. le baron Hély d'Oissel, président de la Société Générale, président ; M. Wallenberg, président de l'Enskilda Bank de Stockholm, vice président ; M. H. Estier, de Marseille. administrateur délégué ; M. Andersen. administrateur délégué de l'Est-Asiatique Danois ; M. Ernest Carnot et M. Paul Lecat, tous deux administrateurs des Messageries Maritimes ; MM. Alphonse Mayer, armateur à Paris ; le comte Moltke-Huitfeldt, lieutenant de vaisseau de la marine danoise ; l'amiral du Plessis de Richelieu, ancien ministre du Danemark au Siam ; André Rickmers, armateur à Brême ; et Jean Trystram. sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Dunkerque.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(Cote de la Bourse et de la banque, 13 février 1912)

Au cours de l'exercice 1910-11, clos le 30 septembre dernier et dont il a été rendu compte à l'assemblée d'hier. 12 février, les affaires d'armement ont donné, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants. Les vapeurs *Cambodge* et *Si-Kiang* (ex *Touareg*) ont été favorisés dans leur navigation et n'ont éprouvé aucune avarie grave. Malgré les charges toujours plus lourdes imposées à l'armement sous pavillon français, ces navires

ont procuré à la société un bénéfice suffisant pour couvrir leur amortissement et rémunérer le capital qu'ils représentent.

L'exploitation des forêts de tecks concédées par le gouvernement siamois a pu être organisée de façon satisfaisante au cours de l'exercice écoulé, et la société a réussi à amener du Haut-Siam à Saïgon, par la voie du Mé-Kong, une quantité de billes brutes trois fois plus élevée que l'année précédente.

Les bois de teck sont très appréciés des consommateurs et lorsque l'organisation de débitage et de vente sera complète, la Compagnie espère trouver, tant en Europe qu'en Chine et dans l'Inde, les débouchés à prix favorables qui rendront son exploitation fructueuse.

Comme les années précédentes, les intérêts procurés par le portefeuille et par les fonds disponibles ont apporté un large appoint aux bénéfices provenant des exploitations.

On sait que la société a participé en 1909 à la création, dans la presqu'île de Malacca, d'une plantation de caoutchouc, la Kangka Rubber Estate. Cette entreprise a progressé, et tout récemment, postérieurement à la clôture de l'exercice 1910-1911, la société a pu opérer la cession, dans des conditions avantageuses, de cette plantation à une entreprise plus considérable qui a déjà des plantations en plein rapport et qui est contiguë à ses terrains : cette Compagnie est la Mount Austin (Johore) Rubber Estates¹⁰. Cette cession permettra à l'Est-Asiatique de réaliser des bénéfices dès l'exercice actuellement en cours, et lui ouvre pour l'avenir des perspectives satisfaisantes de ce côté de ses affaires.

Les bénéfices de l'exercice 1910-1911 sont sensiblement égaux à ceux de 1909-1910, qui, eux, étaient en progression notable par rapport à ceux des années précédentes. Comme d'ordinaire, les amortissements ont été largement dotés. Le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 14 fr. par action.

Les comptes et la répartition des bénéfices des deux derniers exercices se comparent comme suit (fr.) :

	1909-1910	1910-11
Bénéfices	496.517 10	488.096 23
Reports antérieurs	9.049 89	18.989 68
Soldes disponibles	505 568 99	507.085 91
Amortissements :		
Sur matériel naval	87.594 91	118.865 58
Sur magasins et approvisionnements	33.000 00	31.000 00
Dotation au compte provisions pour frais d'exploration	60 000 00	43.000 00
Totaux	182.594 91	197.865 58
Rappel des soldes disponibles	505 566 99	507.085 91
Soldes à répartir	322.972 08	309.220 13
Répartition :		
Réserve légale	15 696 10	14.511 53
Dividende aux actions	283.500 00	283.500 00
Au Conseil	4.786 20	3.660 95

10 Mount Austin Rubber : filiale de l'Est-Asiatique danois apportée en 1916 à l'Est-Asiatic Plantage.

À reporter à nouveau	18.289 68	7.547 85
Taux égaux aux soldes à répartir	322 972 08	309.220 33

Le dividende de 14 fr. par action sera mis en paiement à partir du 1^{er} mars prochain.
Les résultats obtenus par la compagnie, au cours de ses derniers exercices se résument de la façon suivante :

Ex.	Bénéfices	Rés. et amort.	Divid. totaux	Divid. par act.
1904-1905	375.947	83.513	202.500	10
1905-1906	356.048	134.082	202.500	10
1906-1907	375.162	131.810	283 500	14
1907-1908	351.517	98.264	283.500	14
1908-1909	355.826	148.479	202.500	10
1909-1910	496 517	198.291	283 500	14
1910-1911	488.096	212.377	283.500	14

Les bénéfices, après avoir évolué pendant les cinq premières années considérées ci-dessus aux environs de 360.000 fr., ont vivement progressé en 1909-1910 et se sont maintenus à peu près au même niveau en 1910-1911. Cette progression paraît devoir s'accentuer dans l'avenir, par suite de l'exploitation prochaine des concessions de tecks qui semble devoir donner des résultats très satisfaisants. L'intérêt pris dans les plantations de caoutchouc confirme encore ces perspectives favorables.

*
* * *

Ainsi qu'on pourra en juger par le bilan au 30 septembre dernier, comparé ci-après au précédent, la situation financière de la société est toujours saine et se présente comme suit au 30 septembre (fr.) :

	1910	1911
ACTIF		
Matériel naval	1.716.156 39	1.779.308 65
Approvisionnements	38.202 09	37.799 67
Marchandises en magasin	—	119.670 35
Disponibilités	133.457 49	194 383 85
Portefeuille	343 933 75	1.455.585 53
Débiteurs	3.403.088	2.866.694 20
Comptes d'ordre	42.991 60	40 839 04
	5.677.829 32	6.494.281 29
PASSIF		
Capital	4.050.000 00	4.050.000 00

Réserve légale	66.560 49	82.256 59
Fonds d'amortissement	457.599 46	545.194 37
Créditeurs divers	514.338 46	1.259.990 20
Exploitation générale	1.619 50	13 877 23
Comptes d'ordre	82.144 42	35.876 99
Profits et Pertes	505.566 99	507.085 91
	5.677.829 32	6.494.281 29

À l'actif, le compte Matériel naval représente la valeur du matériel tel qu'il est entré à l'inventaire, sans tenir compte des amortissements. Il est en augmentation de 63.252 26 par suite des additions de matériel résultant de l'entrée en service d'une chaloupe destinée au service de l'exploitation forestière.

Les approvisionnements représentent la valeur des rechanges et fournitures existant à bord du vapeur *Cambodge*. Ce chiffre est inférieur de 102 42 à celui de l'année dernière.

Le nouveau compte Marchandises en magasin représente la valeur des approvisionnements de teck des agences en Indo-Chine et des diverses consignations en Europe.

On remarque une augmentation de 1.111.651 78 du Portefeuille par suite de l'achat d'actions de l'*East Asiatic C°* et des versements effectués sur la participation, à *The Kangha Rubber Estate C°*.

Au passif, les amortissements sont en augmentation de 87.591 91, montant de la somme appliquée en 1910-1911 à ce compte pour le matériel naval,

Les créditeurs divers sont en augmentation de 745.651 74. Dans ce compte est comprise la provision pour frais d'exploration.

Le compte Exploitation générale représente le mouvement des opérations en cours du *Cambodge* et du *Si-Kiang* à la clôture de l'exercice.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes et la répartition des bénéfices de l'exercice écoulé, a réélu MM. le baron Hély d'Oissel et K.-A. Wallenberg, administrateurs sortants.

Est-Asiatique français
(*Le Capitaliste*, 22 février 1912)

L'Est-Asiatique français s'est peu modifié à 281. Nous avons dit que l'assemblée du 12 février avait fixé le dividende de l'exercice 1910-1911 à 14 fr. par action, chiffre égal à celui de l'an dernier. Il résulte des rapports que les résultats de l'exercice écoulé ont été satisfaisants.

Les affaires d'armement ont donné, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants. Les vapeurs *Cambodge* et *Si Kiang* (ex *Touareg*) ont été très favorisés dans leur navigation et n'ont éprouvé aucune avarie grave. Malgré les charges toujours plus lourdes imposées à l'armement sous pavillon français, les navires ont donné un bénéfice suffisant pour couvrir leur amortissement et rémunérer le capital qu'ils représentent.

L'exploitation des *forêts de teck* qui ont été concédées à la société par le gouvernement siamois, a pu être organisée de façon satisfaisante au cours de l'exercice qui vient de s'écouler.

Le bénéfice brut total réalisé au cours de l'exercice a atteint le chiffre de 488.096 fr. 23, à peu près équivalent à celui de l'année dernière. Ces résultats ont permis au conseil de proposer la répartition d'un dividende de 7 % et d'opérer

d'importants prélevements en faveur des comptes d'amortissement du matériel naval et des rechanges et approvisionnements.

VALEURS INDUSTRIELLES
L'Est-Asiatique français
(*Le Temps*, 18 mars 1912)

L'Est-Asiatique français est coté à la seconde partie de la Cote officielle aux environs de 217. Avant le détachement du coupon portant dividende de 14 francs pour l'exercice 1910-1911, soit 7 %, cette action a valu 239. Au cours actuel, le placement ressort net à plus de 5,80 %.

L'objet de cette société se rapproche de celui de l'Est-Asiatique danois.

Crée en 1902, elle s'est, tout d'abord, consacrée aux affaires d'armement, puis, peu à peu, elle a abordé les entreprises coloniales et les affaires commerciales.

Une de ses entreprises les plus intéressantes consiste dans l'exploitation des vastes concessions de forêts de tecks qui lui ont été récemment données par le gouvernement siamois.

Plusieurs sociétés sont déjà concessionnaires de forêts de même espèce et en tirent de larges profits.

Les concessions de l'Est-Asiatique français sont situées sur la rive siamoise du Mékong, notre grand fleuve indo-chinois. Il paraissait indiqué qu'elles fussent accordées à une société française.

L'exploitation déjà commencée promet d'assurer à la société pendant une durée presque indéterminée des bénéfices appréciables.

L'Est-Asiatique a pris aussi un intérêt très important dans une société de plantation de caoutchouc. Cette participation traitée en 1909, à un moment où l'attention du public ne s'était pas encore portée sur les entreprises de ce genre, permet d'envisager des profits importants, même en admettant que les prix du caoutchouc s'abaissent à un niveau encore inférieur à celui pratiqué actuellement.

Enfin, la société a obtenu, l'année dernière, du gouvernement général de l'Indo-Chine, une subvention pour l'exploitation d'un service maritime postal entre Haïphong et Hongkong.

Il faut croire que le choix des affaires sur lesquelles s'exerce l'activité de la société a été judicieusement fait, puisque les bénéfices en ont été le résultat très appréciable.

D'ailleurs, la composition du conseil d'administration constitue le gage le meilleur d'une gestion habile et prudente.

Le président est le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président de la Société Générale et de la Banque de l'Indo-Chine ; le vice-président M. K. A. Wallenberg, président de l'Enskilda Bank, administrateur de la Banque des Pays du Nord ; l'administrateur délégué M. Henri Estier, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie et de la Banque des Pays du Nord.

Les autres administrateurs sont MM. H. N. Andersen, conseiller d'État du Danemark, administrateur délégué de l'East Asiatic Co de Copenhague ; E[rnest] Carnot, administrateur de la Compagnie des messageries maritimes ; Paul Lecat, administrateur délégué de la Compagnie des messageries maritimes ; Adolphe Mayer, armateur à Paris ; comte de Moltke-Huitfeldt, lieutenant de vaisseau de la marine royale danoise à Paris ; l'amiral du Plessis de Richelieu, à Copenhague ; J. Trystram, sénateur, ancien président de la chambre de commerce de Dunkerque.

Voici, d'autre part, les bilans comparés des quatre derniers exercices

BILANS 1907-1911

	1907-1908	1908-1909	1909-1910	1910-1911
ACTIF				
Matériel naval	1.415.585	1.415.585	1.716.156	1.779.308
Frais de 1er établissement	—	—	—	—
Approvisionnements, armement	21.631	34.772	38.202	37.799
Marchandises en magasin	—	—	—	119.670
Caisse, banquiers, portefeuille, débiteurs divers	3.884.619	4.043.576	3.880.479	4.516.663
Comptes d'ordre	37.149	41.269	42.991	40.839
Total	<u>5.358.984</u>	<u>5.535.202</u>	<u>5.677.828</u>	<u>6.494.279</u>
PASSIF				
Capital	4.050.000	4.050 000	4.050.000	4.050.000
Réserve légale	39.686	53.015	66.560	82.256
Fonds d'amortissement, matériel naval	287.728	372.664	437.599	545.194
Créditeurs	520.180	624.819	514.338	1.259.990
Comptes d'ordre	70.142	71.932	83.765	49.754
Profits et pertes	391.248	362.772	505.567	507.685
Total	<u>5.358.984</u>	<u>5.535.202</u>	<u>5.677.828</u>	<u>6.494.279</u>
Taux du dividende distribué	7 %	5 %	0,07	7 %

Comme on le voit par la lecture du dernier bilan, la situation financière de la société est très aisée, puisque en regard de créateurs pour une somme de 1.259.990 francs se trouvent à l'actif, au chapitre Caisse, banquiers, portefeuille et débiteurs divers, des disponibilités dépassant 4 millions et demi.

1912 (juin) : PARTICIPATION DANS LA [COMPAGNIE MARITIME INDO-CHINOISE](#)

LA VILLE
(L'Avenir du Tonkin, 2 septembre 1912, p. 2, col. 2-3)
[voir Compagnie de navigation tonkinoise]

Le service maritime postal entre Haïphong et Hong-kong. — Ce matin, lundi 2 septembre, M. Hollard, directeur des postes et télégraphes, a présidé aux opérations d'adjudication du service maritime postal entre Haïphong et Hong-kong et vice-versa pendant dix années.

Le cautionnement provisoire était :

En France 10.000 francs.

En Indochine 1.000 piastres.

Quatre concurrents se sont présentés :

La Compagnie française de navigation,
Est-Asiatique.

M Marty, armateur.

M. Dom Bazin, armateur ;

M. Lapicque, armateur.

.....
Le prix fixé par l'administration étant inférieur aux prix le plus bas des soumissionnaires, l'adjudication est demeurée sans résultat.
.....

À la Société de géographie
Les répercussions de la révolution chinoise
(*Le Figaro*, 8 mars 1913)

Au cours de la séance d'hier, présidée par le général Lebon, en l'absence de S. A. I. le prince Bonaparte, M. le baron [Étienne] Hulot, secrétaire général, a d'abord entretenu la Société de l'importante mission d'enquête dont, avec les ministres des colonies et du commerce et le Comité de l'Asie française, elle a chargé M. Albert Maybon.

Celui-ci vient d'écrire de Shanghai qu'il s'est rendu à Pékin après avoir parcouru la vallée du Fleuve Bleu. Il s'est embarqué pour Fou-Tchéou, et il ira à Amoy et à Swatow, centres d'approvisionnement de la main-d'œuvre chinoise et, à ce titre, intéressant l'Indo-Chine.

C'est à Canton qu'il commencera réellement son enquête. Après un petit séjour dans cette ville, il gagnera Hanoï, où il préparera son voyage dans les régions voisines de notre frontière du Tonkin. Son projet est de se diriger en droite ligne sur Yunnan-Fou ; il rayonnera autour de la capitale, vers la route de Tali et vers celle du Kouei-Tchéou, à l'ouest et à l'est. À son retour, il s'arrêtera à Mong-Tsen *[sic]*, d'où il atteindra Kaï-Hoa, et de là il suivra la rive droite de la rivière Claire qui passe à Mali-Po, franchit la frontière à Then-Thuy et arrive à Hagiang. De ce dernier poste, il descendra la rivière Claire jusqu'à son confluent avec le fleuve Rouge.

Il aura ainsi vu du Yunnan une partie des hauts plateaux du centre d'une contrée qui touche directement au Tonkin. Dans l'une et l'autre, il lui sera donné d'observer ce qui fait l'objet de sa mission, c'est-à-dire les répercussions de la révolution chinoise parmi les Chinois, les musulmans et les populations aborigènes du Yunnan.

M. Hulot a, d'autre part, annoncé que M. Louis Leroy rentre d'un voyage en Indo-Chine dont le but était surtout de [se rendre à Xieng-Kong, sur le Mékong, qui est le siège de l'exploitation forestière de l'Est-Asiatique français](#). Après s'être rendu à Bangkok, M. Leroy a atteint le Haut-Laos par le Siam. Son retour s'est effectué par le Mékong.

Le voyageur a constaté les grandes facilités pour le Siam de gagner les bords du Mékong, facilités qui expliquent la concurrence si aisée au point de vue commercial que nous fait le Siam sur les rives du fleuve. À noter le crochet que suivent les caravanes

chinoises venant de Muong-Hou pour passer à la hauteur de Xieng-Kong, au lieu de prendre la voie de l'Indo-Chine française.

M. le baron Hulot a encore donné des nouvelles des missions Periquet, Jarry-Desloges et du comte de Dalmas, et la séance s'est terminée par une communication du docteur Charles Boutin sur l'Arabie de Sinaï à Petro.

Ch. Dauzats.

(*Le Capitaliste*, 3 avril 1913)

L'Est-Asiatique français se tient à 208. Le bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre dernier dont les comptes ont été soumis à l'assemblée du 31 mars, s'élève à 422.636 fr. 50. Les affaires d'armement de la société se sont ressenties de la grève des inscrits de juillet dernier ; par contre, *les exploitations forestières au Siam ont pris de l'extension et constitueront bientôt une des branches les plus intéressantes de l'Est-Asiatique français qui occupe en outre une place fort importante sur le marché des tecks*. Le dividende, payable le 1^{er} mai, a été fixé à 14 fr., L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions et réélu les administrateurs sortants, MM. l'amiral de Richelieu et [Henri] Estier. L'assemblée extraordinaire, qui a suivi cette réunion a décidé de porter le capital de 4.050.000 fr. à 6 millions de francs par l'émission en une ou plusieurs fois de 9.750 actions de 200 fr. qui seraient émises au pair aux époques fixées par le conseil et réservées de préférence aux actionnaires actuels, *cette opération est destinée à permettre à la société de contribuer à l'établissement en Indo-Chine de magasins avec les moyens de transport nécessaires*. Faculté a enfin été donnée au conseil de porter de 11 à 15 le nombre des administrateurs.

Est-Asiatique français
(*Les Annales coloniales*, 25 février 1914)
(*Paris-Capital*, 26 février 1914)

Les résultats du dernier exercice ont été affectés par diverses causes, dont l'une imprévue : l'accident arrivé au vapeur « Cambodge ». Aussi les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 7 mars prochain font état de bénéfices nets de 66.779 francs alors qu'ils s'étaient élevés en 1911-1912 à 422.635 francs. Ces résultats entraîneront la suppression du dividende qui avait été l'an dernier de 14 francs par action. Le solde disponible se montant à 83.163 francs, y compris le report antérieur, sera affecté jusqu'à concurrence de 66.000 francs à des amortissements et le solde de 17.163 francs sera reporté à nouveau.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce
Les croix coloniales de l'exposition de Gand
(*Journal officiel de la République française*, 29 mai 1914, p. 4797 et s)

Chevaliers
Delpech (Jean-Edmond-Frédéric-Marie)[1875-1942][gendre de Henri Estier], administrateur délégué de l'Est-Asiatique français à Paris. Vice-président du comité

d'admission et d'installation. Hors concours, membre du jury, classe 117 A, groupe XIX B ; 19 ans de services. Titres exceptionnels : gérant, à titre intérimaire de l'agence consulaire de France à Madras pendant l'épidémie de peste, 1898. A créé le service postal de Haïphong à Hong-Kong.

Navigation intérieure et hydraulique agricole en Indochine
(*Bulletin économique de l'Indochine*, septembre-décembre 1914)

[786] La chaloupe « La-Grandière » de la Compagnie Est-Asiatique, concessionnaire du gouvernement siamois d'une forêt de tecks, séjourne aux basses eaux à Vientiane, ne pouvant plus, à cette époque, faire son service sur Luangprabang.

Déplacement 15 tonneaux, longueur 22 mètres, la machine comprend 2 cylindres de 150 chevaux, vitesse 12 noeuds, tirant d'eau 1 m 60.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 141 et 199)

Commerce de bois de teck
1, rue d'Adran, SAÏGON

MM. CHAMPANHET ;
G. PRÉHER.
M. SALGER, agent à Kratié (Kompong-cham).

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 116)

Commerce de bois de teck
4, rue d'Adran, Saïgon

MM. A. CHAMPANHET,
A. BERNADAC,
REVERSAT,
DUPONT.

Est-Asiatique français
(*Paris-Capital*, avril 1916)

L'assemblée de cette société, réunie le 28 mars, a approuvé à l'unanimité les comptes du dernier exercice. Aucun dividende ne lui a été proposé, bien que les bénéfices bruts dépassent 300.000 francs.

Voici quelques brefs renseignements sur les résultats du dernier exercice :

Les résultats de l'exercice auraient donné des bénéfices importants si la guerre n'était venue priver la société de ses moyens d'action et si elle n'avait eu à souffrir de certains faits délictueux, qui ont été jugés et condamnés, mais qui paraissent devoir nécessiter encore quelques provisions.

L'exploitation des bois de teck dans les forêts du Siam est maintenant complètement organisée. Chaque année, 4 à 5.000 billes de teck sont amenées par le Mékong à Saïgon, sans pertes sérieuses dues au flottage. Malheureusement, la société a beaucoup de peine à trouver des moyens de transports en Europe où se trouvent les principaux acheteurs de teck.

La plantation de cocotiers acquise dans l'État de Johore donne déjà des produits intéressants, mais elle est loin d'avoir atteint toute sa valeur. La plantation de caoutchouc de Mount Austin donne également de bons résultats.

En vue de parer à tout mécompte, l'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de prélever sur les bénéfices 150.000 fr. pour les porter au compte créances litigieuses et de reporter à l'exercice prochain 102.502 fr.

Flotte indochinoise

Télégramme officiel
Saïgon, le 13 mai 1917.
Gouverneur Cochinchine
à Gouverneur général, à Hanoi, n° 422

Résumé des consultations des représentants des principales maisons de Saïgon

Est-Asiatique Français (Champanhet)

Est-Asiatique français
(*Le Journal des finances*, 4 août 1917)

La société s'est constituée au capital de 4.050.000 francs, en vue de reprendre l'exploitation d'une ancienne entreprise de navigation portant la même dénomination et mise en liquidation.

Depuis sa création, elle a donné des résultats assez inégaux, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant, présentant les principales caractéristiques de son évolution :

Ex.	Bénéf. nets	Amortiss. + réserves
1909	356.000	151.000
1910	497.000	198.000
1911	488.000	212.000
1912	423.000	126.000
1913	67.000	66.000
1914	— 60.400	—
1915	265.800	163.000
1916	251.200	12.000

Les dividendes distribués, d'autre part, ont été assez irréguliers : si l'on a donné 10 francs en 1909 et 14 francs pour chacun des exercices 1910, 1911, 1912, aucune rémunération n'a été attribuée aux titres pour 1913, 1914, 1915. Les répartitions ont été reprises en 1916, à raison de 10 francs par action. Rarement coté en Bourse, le titre a eu pour cours moyen en 1916 187 fr.

De Phnom-Penh aux chutes de Khône
par H.C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 septembre 1918)

[...] Vers dix heures, nous débarquons dans une île une douzaine de convoyeurs de radeaux avec leur approvisionnement de cordages et d'avirons. Ils appartiennent à l'Est-Asiatique et vont prendre charge, de l'autre côté de l'île, sur le courant principal, des radeaux de bois de teck pour les amener à Saïgon, aux chantiers de cette puissante compagnie. [...]

À 2 h. 1/2, le *Bassac* [...] vient aborder en face de Stung-Treng, à Muong Tala Borivat, jadis siège d'une délégation, où nous débarquons un nouveau groupe de coolies-raudeaux.

À 3 h. 1/2, sur la rive gauche, un coin de civilisation : un campement de coolies de l'Est-Asiatique qui, à cet endroit, reforment les radeaux. [...]

Est-Asiatique français
(*La Presse*, 1^{er} avril 1919)

Les actions de l'Est-Asiatique Français se sont avancées, ces jours derniers, de 232 à 254, sur l'annonce que le dividende allait être porté de 12 à 15 fr. pour l'exercice 1917-18. Les résultats se sont, en réalité, bien plus sensiblement améliorés qu'on ne l'estimerait à première vue, d'après l'élévation du dividende. Les comptes qui seront, présentés à l'assemblée des actionnaires, convoquée pour le 28 mars, font ressortir un bénéfice net de 628.979 fr. Or, voici quels avaient été les résultats des exercices antérieurs (fr.) :

	Bénéf.	Montant distribué	Divid.
1909-10	496.517	202.500	10
1910-11	488.096	283.500	14
1911-12	422.636	283.500	14
1912-13	66.779	—	—
1913-14	197.256	—	—
1914-15	309.042	—	—
1915-16	251.152	209.439	10
1916-17	261.073	145.476	12

La société exploitait un navire, le *Cambodge*, qui, pendant l'exercice 1912-13, subit, par mauvais temps, des avaries entraînant des réparations coûteuses et une longue immobilisation et elle le vendit en juillet 1914, à un prix qui la laissa en perte, malgré les amortissements pratiqués. De là les fluctuations des résultats à cette époque et la suppression momentanée du dividende, la guerre ayant, d'autre part, porté certains préjudices à l'entreprise.

La société possède diverses participations, en particulier dans la Compagnie maritime indo-chinoise et dans la Mount Austère [sic : *Austin*] Estate, société de plantation de caoutchouc dans l'État de Johore (Malacca). Elle a acquis, dans le même État, une plantation de cocotiers, en 1914. Mais sa force réside particulièrement dans les concessions de forêts de tecks-qu'elle a obtenues du gouvernement siamois dans le bassin du Mékong et qu'elle exploite depuis 1909. La période de préparation a été longue, et ce n'est guère que vers 1914-1915 que l'exploitation de ces forêts a été mise au point ; mais alors, les difficultés des transports maritimes ont entravé les expéditions. Les débouchés ont dû toutefois-devenir plus faciles pour l'exercice écoulé, à en juger par la progression des résultats. Le teck est très employé dans la construction des navires et des wagons, qui va devenir active.

Il est à souhaiter qu'après avoir déployé son activité autour de notre colonie de l'Indo-Chine, la Société de l'Est-Asiatique français se préoccupe un peu plus de s'intéresser à cette dernière.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS (Cote de la Bourse et de la banque, 8 avril 1919)

Le dernier exercice de cette Compagnie s'est clos le 30 septembre dernier. Les résultats, que nous avons sommairement analysés le 13 mars, ont été soumis le 28 de ce même mois à l'assemblée des actionnaires.

Les dividendes seront payés à partir du 15 juin prochain sur la base du taux brut de 15 fr., dont il y a lieu de déduire l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et, en outre, pour les titres au porteur, la quotité correspondant aux droits de transmission payés pour le compte des actionnaires. Le montant du coupon sera donc, comme nous l'annoncions, de 14 fr. 25 pour les actions nominatives et 13 fr. 69 pour les titres au porteur, contre 11 fr. 40 et 10 fr. 86.

Disons ici que l'assemblée de l'Est-Asiatique Français a réélu MM. l'amiral Duplessis de Richelieu et M. Estier, administrateurs sortants.

L'exercice 1918, bien que se ressentant des circonstances générales, a bénéficié d'une légère amélioration des conditions de transport en Extrême Orient ; d'autre part, la demande est très active en bois de teck, matière première de grande valeur dont l'Est-Asiatique Français possède en Siam de vastes concessions L'Europe, l'Amérique et le Japon tendent de plus en plus à remplacer sur leurs cargo-boats les ponts en acier par des ponts en bois de teck ; pour les débitages de second choix, l'Inde et la Chine constituent une clientèle importante. Au reste, l'exploitation forestière, qui est la plus importante des affaires sociales, se développe d'une façon continue et ne saurait manquer de profiter de la fin des hostilités.

En ce qui concerne l'exercice 1917-1918, les résultats se traduisent par un bénéfice net de 628.978 fr ; le solde distribuable atteint 768.514 francs qui ont reçu l'affectation suivante :

Répartition

	1916-17	1917-18
Réserve légale 5 % du bénéf. net	13 054	31.449
Agios et intérêts	14 545	—
5 % du capital aux actions	202.500	202.500
Tantièmes statutaires	2 276	19.751
Second dividende aux actions	40.500	101.250
Réserve disponible	—	300.000
Report à nouveau	139.535	113.564
Totaux égaux aux soldes disp.	412.410	768.514

À noter que la société ne publie pas de compte de Profits et Pertes.
Nous comparerons ci-dessous les deux derniers bilans au 30 septembre (fr.) :

	1917	1918
ACTIF		
Bénéfices d'exploitation	688.700	741.126
Mois bruts et travaux en cours	721.615	1.274.613
Marchandises en magasin	1.672.119	1.630.709
Plantations de cocotiers	1.328.386	1.358.674
Caisse et banques	360.318	824.841
Débiteurs	1.030.556	529.007
Portefeuille	1.997.558	1.915.607
Comptes d'ordre	15.493	21.325
	<u>7.814.825</u>	<u>8.296.202</u>
PASSIF		
Capital	4.050.000	4.050.000
Réserve légale	138.250	151 304
Amortissements	110.185	143.960
Créditeurs	2 911.800	2.595 493
Comptes d'ordre	206.724	586 932
Profits et pertes	261.073	628.978
Report précédent	136.793	139.535
	<u>7.814.825</u>	<u>8.296.202</u>

Le poste Exploitation s'accroît de 52.666 fr. qui représentent le matériel nouveau mis en service. Les Bois et Travaux sont en forte plus-value, 552.997 fr., par suite de l'extension des travaux forestiers et des stocks existant dans le Haut-Mékong. Le poste Plantation de cocotiers dépasse de 30.287 fr. celui de l'année précédente ; il a été débité des dépenses faites au cours de l'exercice et crédité des amortissements

habituels. Caisse et Banques sont en plus-value de 464.523 fr. Les Débiteurs augmentent de 500.000 fr., avances aux entrepreneurs indigènes de travaux en forêt.

Au Passif ont été portés les amortissements habituels. Les comptes d'ordre présentent une augmentation de 380.207 fr., qui résulte pour la majeure partie d'une somme mise en réserve pour paiement ultérieur à l'État de fret relatif à un chargement de bois.

Le développement de ses affaires a décidé le conseil à procéder à une augmentation de capital ; l'assemblée extraordinaire appelée à statuer sur cette opération a été renvoyée au 6 mai, le quorum n'ayant pas été atteint.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 août 1919)

Est-Asiatique français. — Cap. porté de 4.050.000 fr. à 8.000.000 fr. par l'émission de 19.750 act. de 200 fr. Modific. aux statuts. — *Petites Affiches*, 12 août.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 130)

Commerce de bois de teck
4, rue d'Adran, SAÏGON

MM. CHAMPANHET ;
E. MARCHANT,
REVERSAT,
DUPONT.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

(*La Liberté*, 21 mars 1920)

Est-Asiatique français. — L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'Est-Asiatique français a eu lieu le 12 mars.

Les comptes de l'exercice 1918-1919, clôturé le 30 septembre dernier, se soldent par un bénéfice de 772.130 fr. 45, soit, y compris le report antérieur, un disponible de 886.293 fr. 96.

Il a reçu les affectations suivantes : à la réserve légale, 36.636 fr. 52 ; intérêt de 5 % : 1° au capital ancien, 202.500 francs ; 2° au capital nouveau, 9.750 francs ; au conseil, 26.092 fr. 19 ; à l'amortissement des frais d'augmentation de capital, 118.453 fr : dividende supplémentaire de 2 1/2 %, 150.000 francs ; à la provision pour différence de change, 250.000 francs ; au report à nouveau, 9.861 fr. 95.

Le dividende, fixé à 15 francs brut par action, sera payé, à partir du 1^{er} mai prochain, net : au nominatif, 14 fr. 25 et 13 fr. 64 au porteur contre remise du coupon n° 13.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Martin-Feuillée, appelé à remplacer M. Alphonse Mayer, administrateur, décédé ; elle a réélu MM. J. Delpech et M. le comte de Moltke-Huitfeldt, administrateurs sortants.

PETITES ÉTUDES FINANCIÈRES
Est-Asiatique français
(*L'Ère nouvelle*, 6 avril 1920)

L'Est-Asiatique Français a développé puissamment son activité depuis trois ans. Le total du bilan est passé de 7.378.818 francs au 30 septembre 1916 à 12.584.026 francs 09 en 1919. Le dividende a suivi la même progression. Il a été fixé par l'assemblée des actionnaires du 12 mars à 15 francs au lieu de 10 par action, le solde bénéficiaire s'établissant à 772.730 fr. 45 contre 363.655. Le cours de l'action s'est élevé dans le même temps de 187 à 315 francs. Cela n'implique pas toutefois une situation financière prospère.

Sur un capital de 6 millions, 775.919 francs 30 ont été investis en exploitations forestières et dans les établissements de Saïgon et 1.399.441 fr. 57 dans les exploitations de cocotiers. En regard, les amortissements s'inscrivent seulement à 148.291 francs 69 et les réserves à 482.752 fr. 87, chiffres extrêmement modérés, étant donné les risques inhérents à ce genre d'entreprise. Quant à la situation de la trésorerie, l'augmentation de capital de l'an dernier, qui a produit 1 920.000 francs, n'a pu cependant lui maintenir une élasticité suffisante, en raison des frais d'exploitation élevés de la société. L'actif disponible et réalisable s'élève à 10.260.260 fr. 30, mais les ressources liquides — caisse, banques, débiteurs divers et portefeuille — n'atteignent que 4.433.612 fr. 47 contre 4.767.961 francs 90 d'engagements à court terme.

Le rapport du conseil d'administration envisage à juste titre l'éventualité d'une nouvelle augmentation de capital dans le courant de l'exercice 1920.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mai 1920)

Cette société, qui fut à l'origine une affaire de navigation, dut, après quelques années, céder devant la suprématie des Messageries maritimes, pour se transformer en une entreprise coloniale et commerciale ; elle ne rencontra pas tout d'abord le succès et eut à subir des déboires qui ne résultaient pas de sa gestion ; elle semble, aujourd'hui avoir trouvé sa voie depuis qu'elle a obtenu du gouvernement de Siam de vastes concessions où elle exploite avec succès des forêts de tecks dont les bois présentent des caractéristiques qui le font rechercher, notamment pour les constructions navales et le matériel de chemins de fer.

L'exercice avant-dernier, dont nous avons rendu compte en son temps, marquait déjà, de ce fait, un sensible progrès qui s'est encore accentué en 1918-1919, année pendant laquelle l'exploitation des forêts situées sur la rive droite du Mékong a pu être poursuivie dans des conditions normales. Or, cette exploitation paraît appelée à constituer pour de longue années encore l'objet social essentiel. Ces bois, en effet, font l'objet de demandes de plus en plus actives de la part des chantiers de constructions navales et des compagnies de chemins de fer ; ils alimentent les marchés français, anglais, italiens et concurrencent, avec avantage, lors des appels d'offres, les meilleurs produits des maisons de Bangkok. L'écoulement n'en est limité que par la rareté du fret, difficulté qui, toutefois, tend à diminuer. Les débitages de second choix trouvent en Extrême-Orient un débouché de plus en plus large.

Les bénéfices nets, d'après les comptes approuvés par l'assemblée générale du 12 courant, atteignent 772.730 fr., non compris le report antérieur de 113.504 fr. Bien que les inventaires aient été établis avec beaucoup de prudence et que, au cours des exercices précédents, les amortissements et réserves aient reçu de larges dotations, le

conseil a jugé devoir persévérer dans cette politique de prévoyance en prélevant sur les bénéfices une provision de 250.000 fr., régulatrice du change.

D'ailleurs, l'opération qui a porté en 1919 le capital à 6 millions a procuré pour un temps le supplément de ressources financières devenu indispensable par suite de l'accroissement des prix.

La mise à exécution du programme d'extension forestière, le développement du commerce d'exportation de bois exotiques autres que le teck, réclameront bientôt de nouveaux moyens d'action et la société pourra être amenée, au cours du présent exercice, à procéder à une nouvelle augmentation de capital autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 1919.

Ceci posé, nous allons passer en revue les divers postes du bilan et du compte de profits et pertes.

À l'Actif, le poste « Bois bruts et travaux» passe à 2.716.725 fr. et s'accroît de 1.442.112 fr., représentant l'augmentation des stocks de bois dans le Haut-Mékong. Les Marchandises en magasin passent à 3.109.923 fr., en plus-value de 1 million 479.213 fr. ; elles sont constituées par les bois de teck à Saïgon ou chez les agents et consignataires. Le poste Débiteurs, 1.906.089 fr., comprend des ventes importantes réalisées depuis la clôture. La valeur du portefeuille est de 1.681.288 fr., en diminution de 234.320 fr. Les comptes d'ordre figurent pour 148.395 fr., contre 127.070 fr., et comprennent les 118.453 fr. de frais relatifs à l'augmentation de capital.

Au Passif, le capital comme nous le signalons ci-dessus, s'accroît de 1.950.000 fr. et atteint 6 millions. Les amortissements habituels ont été pratiqués et sont de 178.292 fr. Les Créditeurs — 4.768.962 fr. — augmentent de 2.173.469 fr., par suite de divers crédits faits à la Société par des établissements financiers et des avances reçues sur marchandises. Les comptes d'ordre, 267.726 fr., ont diminué de 87.750 fr., montant de la provision de 9 fr. par titre versée pour l'égalisation de jouissance.

Au cours de la discussion, divers actionnaires ayant demandé des éclaircissements au sujet d'une nouvelle augmentation de capital à laquelle fait allusion le rapport, le président de l'assemblée, M. H. Estier, a répondu que l'époque de l'émission restait tout naturellement subordonnée aux circonstances du marché après l'emprunt, et notamment aux appels privés faits au crédit public. En tout cas, le montant de l'émission — que suffiront à couvrir les actionnaires et les associés de l'Est-Asiatique français — sera limité aux besoins de l'exploitation, laquelle doit faire face, quand il s'agit de chargements entiers de bois de teck, à des sorties de fonds considérables.

NÉCROLOGIE
Baron Hély d'Oissel
(*Le Figaro*, 18 juin 1920)
(*Le Journal des débats*, 19 juin 1920)

Le baron Hély d'Oissel s'est éteint, hier, en son domicile rue Octave-Feuillet, à l'âge de 85 ans. Ancien officier, le baron Hély d'Oissel, propriétaire du château de Villiers, près de Poissy, dont il avait été maire, fut successivement conseiller général et député de Seine-et-Oise. Il appartint au Conseil d'État. Financier très averti, il avait été président du conseil d'administration de la Société générale et de la Banque de l'Indo-Chine, vice-président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Compagnie des messageries maritimes.

Grand philanthrope, il avait reçu la médaille de l'Encouragement au bien, pour la Caisse des employés de la prévoyance, auxquels il avait témoigné la plus active et généreuse sollicitude. Il était officier de la Légion d'honneur.

Il était le père de la marquise de Ségur, veuve de l'éminent académicien.

Un service sera célébré demain samedi, 19 courant, à dix heures précises, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 8, rue de l'Annonciation, où l'on se réunira, L'inhumation aura lieu à la Bussière-sur-Ouche (Côte-d'Or).

1920 (juin) : CAPITAL PORTÉ DE 6 À 8 MF

ANCIENNE ACTION ESTAMPILLÉE ET NOUVELLE ACTION



Coll. Olivier Galand

EST ASIATIQUE FRANÇAIS

Société anonyme

Dont les statuts ont été déposés aux minutes de M^e Bourdel, notaire à Paris, le 17 mai 1905, et constituée définitivement aux termes des deux assemblées générales des 19 et 27 mai, même année.

Capital social : 4.050.000 fr.
divisé en 20.250 actions de 200 fr. chacune

Capital porté à fr. 8.000.000 par
décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 22 juin 1922.

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

DROIT ÉPUISÉ

MAI 1920

Paris, le 1^{er} juillet 1905
Un administrateur : ?
Par délégation spéciale du conseil : ?
Marseille — Copenhague
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux



Coll. Serge Volper

EST ASIATIQUE FRANÇAIS

Société anonyme

Constituée définitivement aux termes des deux assemblées générales des 19 et 27 mai 1905.
Les statuts ont été déposés aux minutes de M^e Bourdel, notaire à Paris, et modifié par les assemblées
générales extraordinaires
des 17 juillet 1919 et 22 juin 1920.

Capital social : huit millions de fr.
divisé en 40.000 actions de 200 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS VALEUR 100 fr. ABONNEMENT 75 c
--

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 1^{er} septembre 1920

Un administrateur : Jean Delpech
Par délégation spéciale du conseil : ?

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mai 1921)

L'Est-Asiatique français, société constituée au capital de 10 millions en 1902, avait primitivement pour objet l'exploitation des lignes de navigation vers l'Extrême-Orient et toutes opérations commerciales se rattachant aux transports maritimes. Nous avons déjà signalé dans nos précédentes études que les déboires qu'elle avait éprouvés dans les premières années de sa gestion l'avait conduite peu à peu à céder sa flotte à d'autres compagnies et à se consacrer presque exclusivement à l'exploitation des forêts de tecks qui lui ont été concédées par le gouvernement du Siam et des plantations de cocotiers qu'elle a acquises en Malaisie, dans l'État de Johore. C'est donc, à l'heure actuelle, bien plus une société coloniale qu'une compagnie de navigation. La bonne tenue des cours du bois de teck, en même temps que le développement des ventes que la société a pu effectuer dans les pays à change favorable ainsi que la mise en valeur des plantations de cocotiers ont contribué à la prospérité de l'exercice 1920 dont les résultats ont été très favorables.

En effet, les comptes qui ont été présentés à l'assemblée du 4 avril accusent un bénéfice de 1 million 413.756 fr. en augmentation de 641.026 fr. sur celui de l'exercice précédent. Ce chiffre, établi après déduction des charges sociales et amortissements habituels ressort, si l'on tient compte du report antérieur, à 1.504.618 93 contre 886.293 96 en 1919. Le dividende a été fixé à 8 1/2 % au lieu de 7 1/2 %.

Il est intéressant de comparer la répartition des bénéfices adoptée cette année à celle qui avait été faite l'an dernier :

	1919	1920 ,
Réserve légale	38.636 52	70.687 84
Premier dividende de 5 %	202.500 00	300.000 00
Div. prorata temp. par act. nouv.	9.750 00	24.930 55
Conseil d'administration	26 092 19	50.906 92
Dividende supplémentaire	150.00000	280.000 00
Amortis des frais d'augm. capit.	118.453 40	—
Prov. pour differ. de change	250.000 00	—
Réserve disponible	—	700.000 00
Fonds d'assur. et évent, div.	—	700.000 00
Report à nouveau	90.861 95	28.096 62
	886.293 96	1.504.618 93

L'intérêt statutaire de 5 % exige 300.000 fr. au lieu de 202.509 fr. par suite de l'augmentation du capital de 4.050.000 fr. à 6.000.000 en 1919. L'émission d'une seconde tranche de l'augmentation du capital prévue par l'assemblée du 6 mai 1919, soit 2 millions, a été effectuée en 1920.

Le dividende supplémentaire auquel les actions émises en cours d'exercice participaient est passé de 2 1/2 à 3 1/2 %. Il a absorbé, en 1919, 150.000 fr. s'appliquant à un capital de 6.000.000 fr. et, en 1920, 280.000 fr. s'appliquant au

nouveau capital de 8.000.000. Cette année, comme l'an dernier, il a été prélevé sur la prime spéciale d'émission la somme nécessaire à l'égalisation de jouissance des actions nouvelles et anciennes de façon à permettre le paiement du coupon au même taux, à toutes les actions sans distinction, à raison de 15 30 pour les actions nominatives et 14 15 pour les actions aux porteur en 1920, contre respectivement 14 25 et 13 64 en 1919.

Notons que dans le courant de l'année, l'assemblée du 22 juin a autorisé le conseil à augmenter de nouveau le capital en une ou plusieurs fois, et ce, jusqu'à concurrence de 20 millions. L'amortissement des frais d'augmentation du capital avait absorbé l'an dernier 118.453 30. Cette année, ainsi qu'on le verra plus loin lors de l'examen du bilan, le reliquat de la prime d'émission a permis la constitution d'une réserve spéciale de 567.793 34. Les actions nouvelles avaient, en effet, émises au pair en 1919 et avec une prime de 68 fr. en 1920. plus la somme pour égalisation de jouissance dont nous avons déjà parlé.

La réserve disponible, qui n'avait rien reçu l'an dernier, est dotée de 700.000 fr., ce qui porte son total à 1 million ; de plus, un fonds d'assurance pour le personnel et éventualités diverses est créé et reçoit 50.000 fr.

Le rapport du conseil d'administration souligne le fait que les résultats favorables de l'exercice sont dus surtout au développement des exploitations forestières du Haut-Siam. Les travaux d'aménagement des forêts, d'abattage et de flottage du bois ont été poussés activement et l'approvisionnement de la scierie de Saïgon a été ainsi complètement assuré. La vente du bois a été très satisfaisante, notamment dans les pays à change favorable. C'est ainsi que le *superdreadnought* américain *Saratoga*, le plus fort navire de guerre en construction, sera équipé avec le teck fourni par les établissements de Saïgon. D'autre part, les plantations de cocotiers de Johore ont donné des résultats appréciables et la situation ne pourra que s'y améliorer, la crise de la main-d'œuvre dont elle a eu à souffrir allant en s'atténuant, par suite des restrictions de production décidées par les entreprises de caoutchouc.

La comparaison des bilans arrêtés au 30 septembre 1919 et au 30 septembre 1920 s'établit comme suit:

	1919	1920
ACTIF		
Exp. forest. et étab. de Saïgon	775.919 30	899.512 75
Bois bruts et trav. en cours	2.716.725 09	2.908.289 91
Marchandises en magasin	3.109.922 83	2.492.409 91
Plantation de cocotiers	1.399.441 57	1.712.266 16
Caisse et banque	849.244 92	2.409.413 39
Débiteurs divers	1.903.039 20	2.903.943 26
Portefeuille	1.681.288 25	1.620.995 10
Comptes d'ordre	148.501 93	26.620 82
	<u>12.554.026 09</u>	<u>14.973.451 30</u>
PASSIF		
Capital	6.000.000 00	8.000.000 00
Réserve légale	182.752 87	221.339 00
Réserve spéciale	—	567.793 34
Réserve disponible	300.000 00	300.000 00

Amort. Imm. et matériel	178.291 69	214.835 50
Créditeurs divers	4.768.951 90	3.736.476 38
Comptes d'ordre	267.725 67	428.338 76
Profits et pertes report	113.563 51	99.861 95
Résultats de l'exercice :		
Expl. d'Extrême-Orient	688.220 11	1.334.813 24
Commissions et agios	84.510 34	78.943 74
	<u>12.584.026 09</u>	<u>14.973.451 90</u>

À l'actif, l'augmentation du poste « exploitation forestière et établissements de Saïgon » ressortant à 123.595 75 représente la valeur du matériel nouveau affecté aux établissements de Saigon. Le compte « caisse et banque » s'inscrit à 2.409.413¹¹ contre 849.244 92 ; le compte débiteurs divers est passé de 1.903.089 20 à 2.903.943 20, en augmentation de 1.000.854 06 par suite de plusieurs ventes importantes effectuées à la fin de l'exercice dont le prix a été payé depuis, et correspond également aux avances faites aux entrepreneurs indigènes. Les autres postes présentent peu de modifications.

Au passif, on note l'augmentation du capital et la création du nouveau poste « réserve spéciale»; déjà signalées à propos de la répartition. La réserve disponible n'a pas changé, mais reçoit cette année 900.000 fr. Les autres comptes n'appellent aucune remarque spéciale, la comparaison des bénéfices ayant déjà été étudiée. La situation de trésorerie est très saine, les exigibilités s'élevant à 3.735.465 fr. seulement contre un montant de disponibilités de 5.300.000 fr. environ. En outre, les approvisionnements et marchandises en magasin figurent pour 5.400.000 fr.

Pendant la discussion qui a suivi la lecture du (apport, le président a répondu à diverses questions signalant notamment que les participations dans les affaires de caoutchouc suivaient un cours satisfaisant. Au sujet des réserves, il a ajouté que, tenant compte du passé, le Conseil désirait pour suivre la politique de prudence qu'il avait toujours appliquée jusqu'ici.

L'assemblée a réélu pour six années, MM. H. N. Andersen et J. Martin-Feuillée¹¹, administrateurs sortants, ratifié la nomination comme administrateur de M. Thion de la Chaume¹² et donné *quitus* de la gestion de M. le baron Hély d'Oissel, administrateur décédé.

(*L'Écho annamite*, 24 septembre 1921)

Huynh-van-Qui, coolie à la scierie Est-Asiatique français, porte plainte p. vol de bicyclette.

¹¹ Félix Joseph Martin-Feuillée (1860-19229) : fils d'un ancien ministre de la Justice. Ancien préfet, ancien directeur des monts-de-piété de Paris, officier de la légion d'honneur (1919).

¹² René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré.

HENRI ESTIER, PRÉSIDENT

Efforts de l'industrie française au Cambodge et en Cochinchine
par I. R.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mars 1922)

[...] l'Est-Asiatique monte [à Saïgon] une nouvelle scie horizontale très puissante et construit un nouveau hall. [...]

AEC 1922/756 — Est-Asiatique français, 15, rue Boudreau, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 27 mai 1905, 8 millions de fr. en 40.000 act. de 200 fr. — Dividendes : 1916, 10 fr. ; 1917, 12 fr. ; 1918, 15 fr. ; 1919 ; 15 fr. ; 1920 et 1921, 17 fr.

Objet. — Exploitations forestières au Laos.

Imp. — Bois de teck du Siam, bois divers d'Indochine.

Succ. — Saïgon, Chiengrai.

Conseil. — MM. H. Estier, présid. ; Jean Delpech, admin. dél. ; H.-N. Andersen, Ernest Carnot [ép. Marguerite Chiris][Messageries Mmes], Maurice de Juilly ¹³, [Félix] J[oseph] Martin-Feuillée, comte de Moltke-Huitfeldt, amiral du Plessis de Richelieu, Thion de la Chaume [Bq de l'Indoch.], admin.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS ¹⁴

Assemblée générale ordinaire du 24 mars 1922.

EXERCICE 1920-1921

¹³ Maurice Guillot de Juilly (Saverne, 1859-Semur-en-Auxois, 1923) : sous-directeur, secrétaire général, puis (1916) administrateur des Messageries maritimes qu'il représenta à la Société industrielle de Djibouti et à la Cie Fraissinet. Chevalier de la Légion d'honneur (1912).

¹⁴ Société anonyme constituée en 1905 pour une durée de 30 ans.

Capital : 8 millions, divisé en 40.000 actions de 200 fr., entièrement libérées, inscrites à la Cote officielle au comptant, y compris 19.750 actions nouvelles émises pour augmenter le capital de 3.950.000 fr., suivant décision de l'ass. extr. du 6 mai 1919 : 9.750 actions émises à 209 fr. en 1919 ; 10.000 actions émises à 275 fr. en 1920.

Cours du 20 mars 1921 (c. 15 à dél. le 31 mai) : 208 fr.

Répartition des bénéfices : Les produits de l'entreprise serviront à acquitter les dépenses d'exploitation, les frais d'administration, l'intérêt des emprunts qui auront pu être contractés, et généralement, toutes les charges sociales.

Après le paiement des charges sociales ci-dessus, il sera opéré une retenue, dont la quotité sera fixée, chaque année, par le conseil d'administration, qui sera destinée à constituer un fonds d'amortissement et calculée de façon à couvrir l'usure et la dépréciation du matériel naval.

L'excédent constituera le bénéfice net, sur lequel seront prélevées : a) une quotité de 5 %, pour former la réserve légale ; cette revenue n'est obligatoire que si le fonds de réserve est inférieur au dixième du capital social ; b) la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre d'intérêts ou de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions seront libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des exercices suivants.

Le surplus des bénéfices se répartit ainsi qu'il suit : 5 % au conseil d'administration.; 10 % au comité de direction. ; 85 % seront mis à la disposition, de l'assemblée générale, qui statuera sur la répartition proposée par le conseil d'administration, et pourra notamment affecter tout ou partie de ces 85 % à la dotation de toutes réserves extraordinaires ou spéciales, et de tout fonds d'amortissement des actions.

Siège social : à Paris, 5, rue Boudreau.
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri Estier (off. LH), président ; Jean Delpech (LH), administrateur délégué ; H.-N. Andersen, Ernest Carnot (off. LH), Félix J. Martin-Feuillée (off. LH), Maurice de Juilly (LH), le comte de Moltke-Huitfeldt (LH), Thion de la Chaume (LH), amiral du Plessis de Richelieu.

Commissaires : MM. Anthoine¹⁵ et R. Villepelet.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'art. 30 des statuts, à l'effet d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1921.

Nous sommes heureux de vous faire connaître que les résultats de cet exercice sont aussi favorables que ceux de l'année précédente. Les bénéfices nets, déduction faite des amortissements habituels, s'élèvent à 1.525.721 fr. 90.

L'exercice dont nous avons à vous rendre compte a forcément subi la conséquence de la crise qui, depuis plus d'un an, a bouleversé l'économie des affaires mondiales. Fort heureusement, au moment où est survenu l'effondrement des cours des matières premières, nous avions disposé de la plus grande partie de nos stocks et nous avions même passé des marchés à livrer, qui absorbaient une partie de notre production à venir. Nous avons pu ainsi, malgré les difficultés inhérentes à toute période de baisse, tirer un bon parti de nos bois.

Nous devons mentionner, d'ailleurs, que les cours favorables des changes dans la plupart des pays importateurs, et aussi les conditions avantageuses auxquelles nous avons pu nous procurer du fret, particulièrement dans les derniers mois de l'exercice, ont contribué, pour une large part, à ces résultats.

La qualité de nos bois est, d'ailleurs, de plus en plus appréciée et nous occupons sur le marché français une situation nettement prépondérante.

La capacité d'absorption de certains marchés d'Europe et d'Amérique va certainement se trouver diminuée du fait de la réduction des programmes de constructions navales ; mais, grâce à l'activité des ateliers de construction de wagons, nous continuerons à trouver en Europe des débouchés intéressants.

Quant aux pays d'Asie, qui utilisent surtout le teck pour la fabrication des meubles, nous ne voyons pas de raison pour qu'ils ne continuent pas à consommer nos produits. L'Inde, en particulier, nous offre un débouché très important. Nous espérons que ce pays, dont la situation économique est actuellement gênée, ne tardera pas à retrouver son activité normale.

Enfin, nous devons compenser, dans une certaine mesure, la baisse des prix de vente par une réduction de notre prix de revient. Nous y serons aidés par la baisse du cours de la piastre indo-chinoise et par l'accroissement notable des quantités de bois extraits de nos concessions.

Pour faire face au développement de notre production, nous avons dû procéder à l'agrandissement, de notre scierie. La capacité de celle-ci se trouvera doublée à la fin du présent exercice.

Quant à notre plantation de cocotiers de Johore, elle a produit, durant l'exercice, la récolte la plus abondante que nous ayons eue jusqu'à présent. Mais cette branche de nos exploitations a été particulièrement éprouvée par la crise, et le prix du coprah a subi

¹⁵ Albert Anthoine : inspecteur, puis directeur au [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#).

une baisse de plus de 50 %. Nous ne croyons pas que cette situation, due à une sous-consommation des produits oléagineux, puisse être de bien longue durée.

Nous nous proposons de pousser activement la mise en valeur des parcelles encore improductives de notre plantation, ainsi que l'amélioration des surfaces en rapport, et nous vous demanderons tout à l'heure de nous faciliter l'exécution de ce projet en constituant une provision spéciale.

Nous allons maintenant passer en revue, comme d'usage, les divers chapitres de notre bilan.

ACTIF

Exploitation forestière et Établissements de Saïgon (immeubles et matériel) fr.
1.146.584 88

Comparé au chiffre de l'année précédente, ce compte présente une augmentation de 247.072 fr. 13, correspondant à la valeur du matériel nouveau affecté à l agrandissement de notre scierie et de nos magasins de Saïgon.

Bois bruts et travaux en cours 4.838.685 52

Ce compte est supérieur de 1.930.395 fr. 61 à celui de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des stocks de bois brut dans le Haut-Mékong.

Marchandises en magasin 2.881.028 22

Ce chiffre représente la valeur des bois que nous possédions à la clôture de l'exercice, tant dans nos magasins de Saïgon que chez nos divers agents ou consignataires. Comparé au solde de l'année dernière, il présente une augmentation de 388.618 fr. 31.

Plantation de cocotiers 1.738.986 65

Le solde de ce compte est supérieur à celui de l'année précédente de 76.720 fr. 49. Cette augmentation est due aux travaux d'aménagement et de mise en valeur exécutés au cours de l'exercice. Ce poste a été crédité de l'amortissement habituel effectué sur les constructions et le matériel.

Caisses et banques 1.257.787 10

En diminution de 1.151.620 fr. 29.

Débiteurs divers 1.932.760 25

En diminution de 971.183 fr. 01. Ce compte comprend le montant de plusieurs ventes effectuées avant la fin de l'exercice et dont le prix a été payé depuis, ainsi que des avances à nos entrepreneurs indigènes de travaux en forêt.

Portefeuille 1.692.118 00

En augmentation de 71.122 fr. 90, représentant les versements effectués sur certains titres.

Compte d'ordre 77.302 05

Ce chiffre, qui est en augmentation de 50.771 fr. 23, comprend les droits el. taxes sur sociétés payés pour le compte de nos actionnaires.

Total de l'actif fr. 15.615.342 67

PASSIF

Capital 8.000.000 00

Sans changement.

Réserve légale 292.077 23

Réserve spéciale 560.499 47

Représentant le reliquat de la prime d'émission de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice 1920.

Réserve disponible 1.000.000 00

Cette réserve a reçu une dotation de 700.000 fr., suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1921.

Amortissement des immeubles et du matériel 257.381 25

Ce compte, en augmentation de 42.545 fr. 75 centimes, comprend les amortissements habituels du matériel de l'exploitation forestière et de nos établissements de Saïgon.

Fonds d'assurance pour le personnel et éventualités diverses 50.000 00

Ce nouveau compte a été créé par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1921.

Créditeurs divers 3.817.415 02

En augmentation de 80.939 fr. 64, ce compte comprend les divers crédits qui nous ont été consentis par des établissements financiers et les acomptes sur marchandises et consignations en cours de vente.

Comptes d'ordre 84.154 12

En diminution de 344.184 fr. 64, ce compte comprend la provision constituée pour les coupons d'actions échus et non encore payés.

Profits et pertes :

Bénéfice de l'exercice : 1.525.721 96

Report de l'exercice précédent : 28.093 62

1.553.815 58

Total du passif 15.615.342 67

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les comptes de nos exploitations en Extrême-Orient se soldent, par un bénéfice net de 1.496.027 31

En France, le montant de nos commissions sur ventes et celui de nos agios et intérêts (frais généraux déduits), s'élèvent à 20.694 65

Total 1.525.721 96

représentant le bénéfice net de l'exercice.

Sur cette somme, il y a lieu de prélever :

1° La réserve légale, à raison de 5 % : 76.286 09

2° La somme nécessaire pour la distribution d'un premier dividende de 5 % : 400.000 00

476.286 09

Reste disponible 1.049.435 87

Sur ce solde, les statuts attribuent au conseil d'administration 5 %, soit 52.471 79

Reste 996.964 08

auxquels il y a lieu d'ajouter le report de l'exercice précédent, soit 28.093 62

Total 1.025.057 70

Nous vous proposons de répartir cette somme de la façon suivante :

1° Dividende supplémentaire de 1/2 % : 280.000 00

2° Provision pour frais de mise en valeur et aménagement de notre plantation de cocotiers : 400.000 00

3° Dotation supplémentaire à l'amortissement du matériel : 100.000 00

4° Dotation au fonds d'assurance pour le personnel et éventualités diverses : 50.000 00

830.000 00

Reste 195.057 70

qui seraient reportés à nouveau.

Si vous acceptez ces propositions, le coupon n° 15 des actions sera payé à partir du 31 mai 1922, sur la base du taux brut de 17 fr.

Il y a lieu d'en déduire le montant de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières et, en outre, pour les titres au porteur, la quotité correspondant aux droits de transmission payés pour le compte des actionnaires.

Le montant net du coupon s'établira ainsi à : 15 fr. 30 pour les actions nominatives ; 13 fr. 90 pour les actions au porteur.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1921 (en fr.)

ACTIF	
Exploitation forestière et Éts de Saïgon (immeubles et matériel)	1.146.584 88
Bois bruts et travaux en cours	4.835.685 52
Marchandises en magasin	2.881.028 22
Plantation de cocotiers	1.788.986 65
Caisse et banques	1.257.787 10
Débiteurs divers	1.932.760 25
Portefeuille	1.692.118 00
Comptes d'ordre	77.392 05
Total	<u>15.615 267</u>
PASSIF	
Capital	8.000.000 00
Réserve légale	292.077 23
Réserve disponible	1.000.000 00
Amortissement des immeubles et du matériel	257.381 25
Fonds d'assurance pour le personnel et éventualités. diverses	50.000 00
Créditeurs divers	3.817.415 02
Comptes d'ordre	84.154 12
Profits et pertes :	
Report	28.093 02
Exploitation d'Extrême-Orient	1.496.627 31
Commission sur ventes, agios et intérêts	29.694 65
Total	<u>15.615 267</u>

Nous soumettons à votre approbation les résolutions correspondant aux propositions qui précèdent.

Vous aurez également à désigner deux commissaires pour l'exercice 1921-1922,

Vos administrateurs font, partie de diverses sociétés avec lesquelles l'Est-Asiatique français a, conformément à l'autorisation donnée par vous, fait, durant l'exercice écoulé, diverses opérations financières. Nous vous demandons de renouveler cette autorisation, en tant que de besoin.

Après lecture du rapport des commissaires concluant à l'approbation des comptes, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve, dans toutes leurs parties, les comptes de l'exercice 1920-1921. Elle adopte les propositions de répartition des bénéfices présentées par le conseil.

En conséquence, le dividende est fixé à 17 fr. par action ancienne ou nouvelle, le montant net du coupon n° 15 ressortant ainsi à 15 fr. 30 pour les actions nominatives et à 13 fr. 90 pour les actions au porteur.

Ce dividende sera payé, à dater du 31 mai 1922, à la Société Générale et dans ses succursales.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée nomme commissaires pour l'exercice 1921-1922, MM. A[libert] Anthoine et R. Villepelet, et fixe à 1.000 fr. la rémunération de chacun d'eux.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le compte rendu des opérations effectuées avec d'autres sociétés, dans lesquelles certains administrateurs possèdent des intérêts, leur donne acte de l'accomplissement des formalités exigées par l'art, 40 de la loi du 24 juillet 1867, et leur renouvelle l'autorisation prescrite par le même article.

Est-Asiatique français (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 août 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 5, rue de Londres, a eu lieu hier [24 mars !], sous la présidence de M. Henri Estier, président du conseil d'administration.

L'exercice 1921, dont les comptes étaient soumis à l'approbation de l'assemblée, sont aussi favorables que ceux de l'exercice 1920. Les bénéfices nets, déduction faite des amortissements habituels, s'élèvent à 1.525.721 fr. 90.

L'exercice s'est ressenti de la crise économique, mais, fort heureusement, au moment de l'effondrement des cours des matières premières, la société avait disposé de la plus grande partie de ses stocks et avait même passé des marchés qui absorbaient une partie de sa production à venir. Elle a ainsi pu tirer un bon parti de ses bois.

Les cours favorables des changes, dans la plupart des pays importateurs, et les conditions avantageuses auxquelles la société a pu se procurer des frets ont largement contribué à l'obtention de ces résultats. La société occupe maintenant sur le marché français, en raison de la qualité de ses bois qui est très appréciée, une place prépondérante.

La réduction des programmes navals aura une influence sur les facultés d'absorption de certains marchés d'Europe et d'Amérique, mais l'activité des ateliers de construction de wagons procurera à la société des débouchés de remplacement intéressants.

Les pays d'Asie, et l'Inde notamment, continuent à être, pour le bois de teck surtout, des débouchés importants.

La capacité de la scierie de la société a dû être doublée en raison des besoins de la production.

La plantation de cocotiers de Jahore a produit, durant l'exercice, une récolte très abondante.

Répondant à la question d'un actionnaire, l'administrateur-délégué a indiqué que cette plantation avait une superficie de 800 acres environ, dont 600 étaient arrivés au stade de production.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 17 fr. brut par action nouvelle, et ancienne, soit net 15 fr. 30 par action nominative et 15 fr. 90 par action au porteur.

Journée industrielle. — 25 mars 1922.

Les Éléphants domestiques au Laos

par CLODION [= Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 août 1922)

Chez les éléphants domestiques comme chez les hommes, il y a des travailleurs et des paresseux, des ouvriers et des fonctionnaires, des comédiens et des courtisans, voire des mendians.

Honorons le travail en présentant à nos lecteurs l'ouvrier d'abord. Voyez ce robuste enfant du Darlac (fig. 1) ; il est allé dans la région du haut Mékong mettre ses muscles puissants, et le formidable levier de son corps, au service de la Compagnie de l'Est-Asiatique. Il se rend au travail dans la foret de teck où, déjà, ses camarades sont occupés à amener dans le lit d'un torrent les lourdes billes de bois (fig. 2 et 3). Ils ne perdent pas de temps. Si l'un se trouve en présence d'une bille trop lourde ou d'un obstacle, il en appelle un ou deux autres ; à ces efforts combinés, rien ne résiste. Lorsqu'arrivera la période des crues, le torrent gonflé soulèvera les billes et les emportera vers le Mékong, qui les descendra vers les chutes de Khône. Là, des Laotiens les dirigeront vers la chute la plus commode, au bas de laquelle des mariniers cambodgiens réuniront les billes en radeaux, qui descendront ou seront remorqués sur Saïgon. Là, ces billes seront réduites en planches et en poutres dans une puissante scierie. [...]

Est-Asiatique Français

(*Le Petit Parisien*, 9 octobre 1922)

On annonce que cette société va émettre actions privilégiées ayant droit à un Intérêt préférentiel cumulatif de 7 1/2 %.

Est-Asiatique Français

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 novembre 1922)

Les bénéfices de cette société ont suivi pour les derniers exercices une marche progressive, passant de 628.978 fr. en 1917-18, à 772.750 fr. en 1918-19, 1.413.758 fr. en 1919-1920, et à 1.525.722 fr. Ce dernier résultat, obtenu pendant une période où l'économie des affaires mondiales était bouleversée est particulièrement satisfaisant. Malgré la progression des bénéfices, le conseil, qui est très prudent, a maintenu les dividendes à des taux modestes : 17 fr. pour les deux derniers exercices contre 15 fr. pour les deux précédents. Ces répartitions n'ont exigé que de faibles décaissements (680.000 francs en 1921) qui ont permis de renforcer la situation

financière de la société et d'augmenter ses moyens d'action. On sait que l'Est-Asiatique Français a abandonné son objet primitif de transports maritimes pour se consacrer à l'exploitation de vastes concessions forestières dans le royaume de Siam. Nous croyons savoir que les résultats de l'exercice qui prendra fin le 30 septembre seront très favorables, la Société exportant ses produits (particulièrement le bois de teck très recherché) dans des pays à change élevé. D'autre part, la baisse du fret lui est également favorable.

L'action se traite à 224.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1923, p. 2, col. 3-4)

LAOS

— la Société de l'Est-Asiatique, qui exploite des forêts en territoire siamois à la hauteur de la province du Haut-Mékong, est en pourparlers avec le roi de Luang-Prabang pour l'exploitation de ses forêts de teck de Pak-Lay.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1923, p. 2, col. 4)

Lundi matin 30 mai, à 10 heures 15, l'officier d'état-civil a consacré le mariage de Mlle Bassora Rose Ernestine avec Dupon Roger Étienne, employé à l'Est-Asiatique français.

Est-Asiatique français
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} juin 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 7 mai sous la présidence de M. Henri Estier, président du conseil d'administration.

14.732 actions étaient présentes ou représentées à l'ouverture de la séance.

Au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 1922, l'exploitation des forêts et le flottage des bois se sont poursuivis dans des conditions satisfaisantes. La société assure aujourd'hui la descente annuelle à Saïgon du nombre maximum de billes de teck susceptibles de franchir à l'époque des crues les chutes du Mékong et d'alimenter à plein la scierie. D'autre part, l'existence de l'exploitation forestière se trouve assurée pour vingt ans par la concession, récemment obtenue du Siam, des peuplements de la Mékok et celle obtenue du roi de Luang-Prabang des forêts de Pakiny.

En prévision de l'augmentation des descentes, le conseil a procédé l'an dernier à l agrandissement de la scierie de Saïgon.

Bien que l'exercice ait eu à souffrir de la crise économique générale, les bénéfices nets, déduction faite des amortissements habituels, ont atteint 1.035.449 fr.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 17 fr. brut par action, payables à partir du 31 mai, à raison de net 15 fr. 30 au nominatif et 14 fr. 10 au porteur.

MM. Ogier, Schwob¹⁶ et de Juilly ont été nommés administrateurs.

¹⁶ Georges Schwob d'Héricourt (1864-1942).

Les ventes qui accusaient, vers la fin de l'exercice écoulé, une progression déjà appréciable, continuent à se développer.

Cette appréciable amélioration est due, d'une part, à la reprise générale du marché, des matières premières, d'autre part au succès de la marque E. A. F. sur les grands marchés du monde. En Espagne, en Italie, en Belgique, comme en France, la société conserve la clientèle des chantiers de constructions navales et des ateliers de constructions de wagons. Des déclarations complémentaires fournies par le président, il ressort que l'exercice en cours se présente dans des conditions nettement favorables.

Est-Asiatique français
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue avant-hier, au siège social, 5, rue Boudreau, à Paris, sous la présidence de M. Henri Estier, a approuvé les comptes de l'exercice 1921-1922, que nous avons analysés dans notre numéro du 16 avril.

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 1.230.507 fr., y compris le report antérieur de 195.057 fr. Le dividende a été fixé à 17 fr. brut par action.

Au cours de cet exercice, l'exploitation des forêts et le flottage des bois se sont poursuivis dans des conditions satisfaisantes.

La société peut aujourd'hui assurer la descente annuelle à Saïgon du nombre maximum de billes de teck susceptibles de franchir, à l'époque des crues, les chutes du Mékong et d'alimenter à plein sa scierie.

Pour parer à l'épuisement plus rapide de ses stocks en forêts qui en résultera, la société s'est efforcée d'obtenir la concession de nouvelles forêts de teck. C'est ainsi qu'elle a pu se faire réserver l'exploitation des forêts de Paklay et obtenir la concession des peuplements de la Mékok.

Au point de vue commercial, l'exercice écoulé a subi, durant les premiers mois surtout, les effets de la crise économique, auxquels l'exercice précédent n'avait pu échapper qu'à la faveur de marchés à livrer passés dans la période antérieure.

La société a poursuivi la mise en valeur de sa plantation de cocotiers dans l'État de Johore. La récolte de l'exercice a été satisfaisante ; le coprah s'est malheureusement maintenu à un cours trop bas pour permettre des bénéfices.

Le rapport signale que les ventes accusaient, vers la fin de l'exercice, une progression appréciable, progression qui s'est accentuée depuis.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Émile Ogier et Georges Schwob (d'Héricourt) et réélu M. de Juilly, administrateur sortant.

La Journée industrielle, 9 mai 1923.

Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 12 octobre 1923)

L'Est-Asiatique français a transféré ses bureaux à Vinh-Hoi, de l'autre côté de l'arroyo Chinois, à compter du 4 septembre dernier.

NÉCROLOGIE
(*Le Journal des débats*, 22 octobre 1923)

Nous apprenons la mort de M. Maurice de Juilly, administrateur des Messageries maritimes [et de l'Est-Asiatique français], décédé à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
Commerce de bois de teck
4, rue Georges-Guynemer, SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-36)

MM. A. CHAMPANHET ;
GUEGO, PITOUX, CROCHET, DUPON, LANCYEN, REVERSAT, DUPONT.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1924)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 18 mars sous la présidence de M. Henri Estier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Villepelet et Bataillon, scrutateurs, et de M. Delpech, secrétaire. 18.185 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1923, se traduisant, par un bénéfice net de 1.601.535 fr., non compris le reliquat bénéficiaire du précédent exercice, dont elle a décidé la répartition ci-après : réserve légale : 80.070 fr. ; premier dividende de 7 % aux actions privilégiées (*prorata temporis*) 104.000 francs : premier dividende de 5 % aux actions ordinaires, 400.000 fr. ; tantièmes statutaires : 50.872 fr. ; dividende supplémentaire de 2 1/2 aux actions ordinaires. 200.000 fr. ; dividende supplémentaire de 1 % aux deux catégories d'actions, 100.000 fr. ; amortissement des frais d'augmentation du capital : 253.857 fr. ; affectation à la réserve disponible, 300.000 francs : dotation du fonds d'assurance pour le personnel et éventualités diverses, 50.000 francs ; report à nouveau, 282.279 fr.

Un dividende provisoire de 17 fr. brut aux actions 4 et de 12 fr. 40 brut aux actions privilégiées ayant été payé le 20 février dernier, le montant net du coupon s'établit, à : pour les actions ordinaires : 15 fr. 30 au nominatif ; 14 fr. 20 au porteur ; pour les actions privilégiées 11 fr. 15 au nominatif. 10 fr. 50 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Pierre Guesde¹⁷, et réélu en cette même qualité MM. Ernest Carnot et René Thion de la Chaume [Bq de l'Indoch.], administrateurs sortants.

Le rapport du conseil indique que les résultats de l'exercice écoulé ont donné toute satisfaction, tant en ce qui concerne l'exploitation forestière de Saïgon que celle des cocotiers de Johore.

La société abordera incessamment l'exploitation des nouvelles forêts de la région de Paklay et. de la vallée de la Mekok, nouvellement concédées par le gouvernement siamois.

SOCIÉTÉ EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

¹⁷ [Pierre Guesde](#) (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il débute son pantoufle par des affaires du groupe Estier-Vigne : Banque française du Maroc, Est-Asiatique français, Mines de zinc de Chodon... Auxquelles il ajoutera beaucoup d'affaires tierces.

(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1924)

Du 26 décembre au 20 janvier 1925, cette société procédera à l'émission, à 203 fr. 50, de 12.500 actions ordinaires du nominal de 200 francs.

Ces nouvelles actions, créées jouissance 1^{er} octobre 1924, sont réservées, à titre irréductible, aux actionnaires actuels, à raison de une action nouvelle pour quatre anciennes.

Les souscriptions seront reçues contre remise du coupon n° 18 des actions ordinaires et du coupon n° 2 des actions privilégiées.

Annuaire industriel, 1925 :

EST-ASIATIQUE français, 5, r. Boudreau, Paris, 9^e. T. Central 93-06. Ad. t. Estasiatic. Codes A. B. C. 5^e édition. A. Z. français. Soc. an. cap. 8.000.000 fr. Siège d'exploitation forestière, Chiengrai (Siam). Scieries à Saïgon (Cochinchine). Agence principale, Saïgon. 5, rue d'Adran. Agents-représentants : France : A. Hedinger, 76, bd de la Corderie, Marseille ; A.-L. Videaut et fils, 89, cours d'Aquitaine, Bordeaux ; Belgique : A. Dero, 5, r. des Arquebusiers, Anvers ; Italie : Paride Leiss, via 20 Settembre, Gênes ; Espagne : Louis Depaepe, 123, calle de Stocha, Madrid ; États-Unis : H. Dieckmann, California Street, San-Francisco ; Égypte : L. Roume et C^{ie}, Alexandrie ; Indes Anglaises : The Millars Timber and Trading C°, Hornby Road, Bombay ; Gillanders, Adtusuol and C., Calcutta ; Ceylan : Clark Young and C°. Colombo. Straits Settlements : Moine, Comte et C^{ie}. Singapore ; Chine : Racine Ackermann and C°, Sanghaï ; Iles Britanniques et Certains Dominions : The Millars Timber and Trading C°, London.

Bois d'Indochine, débités : Acajou, palissandre, bois de rose et loupes de bois de rose pour ébénisterie, tabletterie, marqueterie. Acajou pour yachts, canots, etc. Bois de Maïyang pour charpentes et traverses. Bois de Sao pour parquets. Bois de Banlang spécial pour aéroplanes et pour carrosserie. Bois de teck du Siam, pour poutres, planches, plateaux, beurdages *[sic : bardages]*, etc., pour constructions navales, matériel de chemins de fer, menuiserie et parquets. (9-15301)

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-86)

commerce de bois de teck.

MM. A. CHAMPANHET ; GUEGO ; DESBORDES ; CROCHET ; DUPONT ; LANCIEN ; REVERSAT.

SOCIÉTÉ DE L'EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-110)

commerce de bois teck.

M. SALGÉ, agent à Khong.

MM. CHASSAGNE, Camille-Henri, représentant de l'Est-asiatique français, Paklay.

(*Les Annales politiques et littéraires*, 4 janvier 1925)

Cette société procède à L'émission, au prix de 203 fr. 50, de 12.500 actions ordinaires de 200 francs, jouissance 1^{er} octobre 1924, dont la souscription, ouverte du 26 décembre au 20 janvier 1925 inclus, est réservée, à titre réductible, aux porteurs des actions anciennes ordinaires et privilégiées, à raison d'une action ordinaire nouvelle pour 4 actions anciennes. Les actionnaires peuvent, en outre, souscrire à titre réductible. Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 18 des actions ordinaires, et du coupon n° 2 des actions privilégiées.

Est-Asiatique français

(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
8 mai 1925)

Assemblée tenue le 27 mars. Dividende voté : 17 fr. brut par action de 200 fr. tant ordinaire que privilégiée (contre 12 fr. 40 l'an dernier).

Le rapport signale que les opérations de flottage des bois de teck, qui comportaient naguère encore des risques considérables, sont aujourd'hui tout à fait mises au point. Aussi, le nombre de billes parvenues à Saïgon, à la faveur de la crue habituelle du Mékong, à la fin de 1924, s'est-il élevé à 9.500 (contre 8.000 pour la campagne de flottage précédente). Le stock de billes actuellement accumulées dans la vallée de la Méing et prêtées à être lancées, assure, d'ailleurs, pour plusieurs années encore, le travail à plein de la scierie de Saïgon, indépendamment de l'appoint que viendront très prochainement fournir les forêts des nouvelles concessions de la Mékok et de Paklay.

Les opérations commerciales de la société s'étendent aujourd'hui à tous les marchés mondiaux de bois de teck, en France d'abord où les chantiers de constructions navales et les compagnies de chemins de fer constituent sa principale clientèle, puis dans les pays à change élevé tels que l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande : elles se sont aussi largement développées sur les marchés d'Extrême-Orient, Saïgon, Hongkong et Singapour, qui absorbent sa production de qualité intérieure. Les affaires de la société en bois divers d'ébénisterie ont pris également une nouvelle extension.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1925)

Ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, c'est par un bénéfice net de 1.544.445 fr. 73 contre 1.601.535 fr. 22 en 1923 que se traduisent les résultats de l'exercice 1924, dont les comptes furent approuvés le 27 mars par les actionnaires de l'Est-Asiatique Français réunis en assemblée ordinaire. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible, qui atteignait l'an dernier, 1.821.086 fr. 50, ressort pour cet exercice à 1.826.725 fr. 50 qui a été réparti comme suit :

	1922-23	1923-24
Réserve légale	30.076 76	77 222 28
Dividende	804 000 00	850.000 00
Conseil d'administration	50.872 92	45.861 17

Réserve disponible	300.000 00	500.000 00
Amortissement des frais d'accroissement de capital	253.857 05	—
Fonds d'assurances pour le personnel et éventualités diverses	50.000 00	50.000 00
Report à nouveau	282.279 77	303.642 65
	<u>1.821.036 50</u>	<u>1.826.725 50</u>

Le dividende a été fixé à 17 fr. par action ordinaire et par action privilégiée, payable depuis le 31 mars dernier.

Le rapport du conseil d'administration signale que l'activité de la société, qui s'applique essentiellement comme on sait, à l'exploitation de ses concessions forestières, s'est exercé dans des conditions satisfaisantes au cours de la période envisagée.

Les opérations de flottage, qui comportaient, il y a quelques années encore, des risques considérables, se trouvent aujourd'hui parfaitement mises au point. Le nombre de billes que la société a pu, à la faveur de la crue habituelle du Mékong, faire parvenir à Saïgon à la fin de 1924 s'est élevé à 9.500, en augmentation sensible sur le chiffre de la campagne de flottage précédente.

Les travaux en forêts se sont, d'autre part, poursuivis, conformément au programme. Ce programme comportait, pour l'exercice écoulé, l'abattage et la mise en rivière des derniers arbres exploitables de la concession de la Méing, qui vient à expiration très prochainement, et aussi les travaux préparatoires à l'exploitation des nouvelles concessions de la Mékok et de Paklay.

Ces travaux sont venus confirmer l'importance et la qualité des peuplements de teck de ces deux dernières régions et ont donné ainsi tous apaisements au sujet de l'approvisionnement futur.

Il y a lieu de faire observer que le stock des billes abattues qui se trouvent aujourd'hui accumulées dans la vallée de la Méing, prêtes à être lancées au Mékong, assure pour plusieurs années encore le travail à plein de la scierie de la société indépendamment de l'appoint que viendront très prochainement fournir les nouvelles forêts.

L'activité du service commercial de la société s'est exercée comme d'habitude sur tous les marchés mondiaux de bois de teck, en France, tout d'abord, où elle a la clientèle fidèle des chantiers de constructions navales et des compagnies de chemins de fer, puis dans les pays à change élevé, tels que l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, où la marque est aujourd'hui bien connue et appréciée.

Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'elle a aussi développé considérablement ses ventes sur les marchés d'Extrême-Orient, à Saïgon notamment, ainsi qu'à Hongkong et Singapour.

Ces marchés présentent pour la société, entre autres avantages, celui d'absorber notre production de qualité inférieure, qui ne trouve plus aux Indes son débouché naturel, débouché qu'est venu lui interdire il y a quelque temps un tarif douanier prohibitif.

Le département de bois divers d'ébénisterie ne s'est pas montré moins actif et a développé également son chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé.

La scierie de Saïgon n'a malheureusement pas été en mesure d'assurer avant la fin de l'exercice le débitage de la totalité des stocks de bois brut. Le travail a dû, en effet, être suspendu pendant plusieurs mois pour permettre un agrandissement de locaux et l'installation de nouvelles machines que nécessitait précisément le développement des affaires. La société espère qu'il lui sera possible, au cours du nouvel exercice, commencé le 1^{er} octobre dernier, d'assurer le débitage et la vente, à la fois du solde qui n'a pu être épousé en 1923-24, et du nouveau stock constitué par le dernier radeau. Le manque à gagner d'un exercice se trouverait ainsi reporté en bénéfice sur l'exercice suivant.

Quant à sa plantation de cocotiers de Johore, elle en a poursuivi la mise en valeur et l'exploitation suivant le même programme. Le rendement satisfaisant de la récolte a permis d'enregistrer un léger bénéfice, bien que les cours du coprah ne se soient pas sensiblement relevés.

À la fin de 1923, la société a pris une participation dans la Compagnie Indo-Chinoise de Navigation par l'intermédiaire de sa filiale la Compagnie maritime indo-chinoise. La nouvelle société, qui s'est assuré la concession du service postal Haïphong-Hong-Kong, semble devoir enregistrer des résultats satisfaisants.

	1922-23	1923-24
ACTIF		
Exploitation forest. et établis.de Saïgon (immeub. et mat.)	1.959.420 94	3.145.779 94
Bois bruts et trav. en cours	7.407.620 37	8.888.821 23
Marchandises en wagons	2.689.319 68	3.627.273 38
Plantations de cocotiers	1.747.455 49	1.807.127 20
Caisses et banques	2.325.443 40	1.084.604 10
Débiteurs divers	2.262.823 54	1.806.796 97
Portefeuille	601.920 52	692.920 52
Compte d'ordre	362.757 38	88.651 98
	<u>19.356.751 32</u>	<u>21.192.975 32</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	420.135 81	500.212 57
Réserve spéciale	560.499 47	560 499 47
Réserve disponible	1.200.000 00	1.600.000 00
Amortissement des immeubles et du matériel	486.780 03	605.345 96
Fonds d'assurance pour le personnel et éventualités diverses	150.000 00	200.000 00
Créditeurs divers	4.617.927 14	5.941.274 75
Compte d'ordre	100.322 37	55.917 07
Report de l'exercice antér.	219.551 28	282.279 77
Bénéfice de l'exercice	1.601.585 22	1.544.445 73
	<u>19.356.751 32</u>	<u>21.192.975 32</u>

De l'examen du bilan, il se dégage une situation financière assez serrée. En effet, l'actif disponible et réalisable n'atteint qu'à peine 3 millions, sans compter 3.627.273 fr. de marchandises, pour faire lace à près de 6 millions d'exigibilités directes. Il y a lieu de faire remarquer, par contre, que la diminution du fonds de roulement a, pour contrepartie l'accroissement des immobilisations et des approvisionnements. Rappelons que depuis la clôture de l'exercice, la société a réalisé l'augmentation de capital de 2 millions 500.000 fr. qui va lui permettre ainsi de renforcer sa situation de trésorerie et d'assurer l'exploitation des nouvelles forêts dont elle a obtenu la concession.

Est-Asiatique français
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
26 juin 1925)

Les 12.500 actions ordinaires nouvelles libérées et au porteur n° 50.001 à 62.500 de cette société sont admises aux négociation de la Bourse depuis le 9 mai et cotées sous la même rubrique que les actions ordinaires anciennes.

La France au Siam
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 juin 1925)

[...] Le Siam est [...] notre grand fournisseur de bois de teck ; les bois de teck de Birmanie ayant leur marché à Londres, nous avons, de ce côté, une importation directe par les soins de l'Est-Asiatique français qui vient d'étendre encore son exploitation grâce à la bienveillance du gouvernement siamois. C'est donc, pour la France, une nécessité d'être en bons termes avec le Siam [...].

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1925)

Chevaliers

Lesterre (Ernest), directeur de la société française L'Est-Asiatique ; 18 ans 3 mois de services dans la marine. 2 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : 20 ans de séjour en Indochine. Organisateur d'une grande entreprise économique qui exploite, sur la rive siamoise du haut Mékong, les forêts de teck. A puissamment contribué, depuis plus de vingt ans, au développement des intérêts français aux confins du Haut-Laos, de la Birmanie et du Siam.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*La Revue coloniale* (mensuelle), avril 1926).

Les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire pour le 30 avril, à 14 h. 1/2, au siège administratif, à Paris, 14, rue de Courcelles.

(Les Archives commerciales de la France, 6 avril 1926)

Paris. — Modification. — Soc. EST-ASIATIQUE FRANÇAIS, 14, Courcelles. — Transfert du siège à Saïgon (Indochine). — 15 mars 1926. — *Loi*.

SOCIÉTÉ EST-ASIATIQUE FRANÇAIS

(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1926)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 14 mai, sous la présidence de M. Henri Estier. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1925, se traduisant par un bénéfice net de 3.087.488 fr., et un disponible de 2.667.827 francs auquel s'ajoute le reliquat bénéficiaire du précédent exercice de 303.642 francs.

Le solde brut du dividende de 10 francs par action a été mis en paiement au 15 mai, à raison de net 9 fr. 40 par action nominative ordinaire ou privilégiée, 8 fr. 65 par action au porteur ordinaire et 8 fr. 61 par action au porteur privilégiée.

MM. Jean Delpech et de Moltke-Huitfeldt, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les opérations commerciales de la société se sont développées normalement en Indochine et dans les nombreux pays consommateurs où la Société est représentée.

Depuis le commencement de l'exercice en cours, la Société a obtenu du Gouvernement siamois la concession de deux nouvelles forets dans le bassin, de la Mé-Nam.

La mise en valeur de la plantation de Cucob (État de Johore) a été poursuivie.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 26 janvier 1926

(*Saïgon Sportif*, 29 janvier 1926)

Admissions

À titre de membres actifs :

Desbordes, Jean, employé de commerce, Est-Asiatique Français, présenté par MM. Balmont et Milleville.

Une victime du travail

(*L'Écho annamite*, 13 mai 1927)

Il a été procédé à une enquête relativement à un accident de travail survenu le 11 mai 1917, à 14 heures environ, à la scierie de l'Est-Asiatique, quai le la Marne, et au cours duquel Nguyen van Muoi, 47 ans, coolie à la dite scierie, a été grièvement blessé.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

L'Est-Asiatique français a réalisé en 1926 un bénéfice de 5.344.117 francs, contre 2.667.827 en 1925. Le dividende sera porté de 22 à 35 francs.

Souscription pour les victimes de la guerre

(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

1^{re} liste

Est-Asiatique français 100 p.

LA RÉORGANISATION DE LA COMMISSION
DES CONCESSIONS AUX COLONIES
(*JORF*, 21 octobre 1927)
(*L'Écho annamite*, 29 novembre 1927)

Delpech, vice-président de l'Est-Asiatique français, vice-président de la Compagnie générale frigorifique de Madagascar.

JEAN DELPECH, PRÉSIDENT

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 29 juin 1928
(*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1928)

En ouvrant la séance, M. Jean Delpech, président, prononce l'éloge funèbre de M. Henri Estier, qui avait été, en 1902, l'artisan le plus actif de la fondation de la société. Sa connaissance approfondie des questions maritimes et coloniales l'avait, dès le début, désigné pour diriger cette entreprise en qualité d'administrateur délégué, puis, en 1920, il accédait au fauteuil de la présidence [à la mort du baron Hély d'Oissel].

Bénéf. : 6.171.785 contre 5.334.117 fr., provision pour la plus grande partie de l'exploitation des concessions forestières.

Divid. : 45 fr. bruts par act. de 200 fr. Mis en paiement à la Société Générale et dans ses succursales ainsi qu'au siège social à Saïgon.

Nomination de François Estier en remplacement de Moltke-Huitfeldt et de Georges Hecquet en remplacement de du Plessis de Richelieu.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1928)

M. Étesse, ingénieur agronome, membre de la Section de l'Agriculture au Conseil supérieur des colonies, a été chargé de mettre sur pied un projet d'organe ou de Service de centralisation agricole au Ministère des Colonies. Les rapporteurs chargés de collaborer à cette organisation sont MM. Hesling, pour le coton ; Michelin pour le caoutchouc ; Averrat pour le riz ; [Delpech, pour les bois coloniaux](#); de Verville pour les oléagineux ; Delignon pour le café ; Prud'homme pour le cacao ; Groslard pour la pâte à papier ; Schwob pour les sucrens.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*L'Économiste colonial illustré*, 1928)

La Société anonyme EST-ASIATIQUE français, au capital de fr. 12.500 000, dont le Siège Social est à SAIGON (Cochinchine) et le Siège Administratif à PARIS, 14, rue de

Courcelles (8^e), exploite, depuis 1910, au Siam et en Indochine, d'importantes forêts produisant les variétés de bois asiatiques les plus réputées :

TECK DU SIAM
TECK DU CAMBODGE
BOIS SATINÉ
BOIS DE ROSE
PALISSANDRE ACAJOU, etc.

Ses Exploitations Forestières n'ont cessé de se développer depuis leur début et le débitage des bois qui en proviennent a nécessité l'installation, à Saïgon, de trois importantes scieries. Ces dernières, pourvues des machines les plus modernes, sont les mieux outillées d'Extrême-Orient.

Les bois qui les alimentent, après avoir été transportés en forêt par traction animale (éléphants) ou mécanique (voie ferrée Decauville), sont descendus par flottage sur le Mékong ou ses affluents, de leur lieu d'origine à Saïgon.

Nous donnons, ci-après, pour l'information de nos lecteurs, la nomenclature résumée des produits de la Société, avec l'indication de quelques-uns de leurs emplois.

BOIS DE TECK ET AUTRES BOIS D'INDOCHINE (Acajou, Palissandre, Bois de Rose, Loupes, etc.), pour la construction de navires, wagons de chemins de fer, voitures de tramways, ébénisterie, marqueterie, etc.

LAMES DE PARQUET DE TECK imputrescibles, hygiéniques, durables, économiques, rivalisant d'aspect avec les plus belles variétés de parquets de bois durs.

LAMELLES DE BAMBOU

pour balayeuses automobiles employées par la Ville de Paris et de nombreuses grandes Villes françaises et Étrangères.

Est-Asiatique Français
(*Le Journal des finances*, 17 août 1928)

Lors de sa constitution en 1903, la Société de l'Est-Asiatique français avait alors pour objet social, l'exploitation d'une flotte destinée à desservir l'Indochine et l'Extrême-Orient. Mais l'industrie de l'armement lui fut ingrate : en 1905, la Société vendit à la Compagnie des Messageries maritimes les navires qu'elle possédait, et après avoir remboursé son capital ancien, se réorganisa sur de nouvelles bases. Entre-temps, en effet, le conseil avait obtenu des concessions forestières du gouvernement siamois dont l'exploitation devint l'objet presque exclusif de la société, après la réorganisation de 1905. Le succès obtenu dans celle voie incita à étendre progressivement ces exploitations et, à cet effet, le capital, qui avait été fixé à 4 millions 50.000 francs, fut porté par augmentations successives à son chiffre actuel de 12.500.000 francs. Il est maintenant divisé en 62.500 actions dont 52.500 ordinaires et 10.000 privilégiées qui ont droit par préférence à un intérêt cumulatif de 7 3/2 %, mais dont la part dans la répartition des superdividendes est la même que celle des actions ordinaires.

La société exploite surtout les bois de teck qu'elle tire des diverses forêts dont elle a la concession au Siam et dans le royaume de Luang-Prabang. La plupart de ces forêts sont situées en bordure du Mékong et les billes de bois peuvent ainsi être transportées par flottage sur le fleuve jusqu'à Saïgon où la société a installé une scierie. Ces opérations de flottage nécessitèrent une certaine mise au point, car la longueur du trajet entraînait des pertes inévitables : il semble cependant que la société ait réussi à réduire celles-ci au minimum, en concentrant ses expéditions aux périodes où le régime des eaux est favorable. Les débouchés sont assurés car les bois de teck sont très

recherchés, eh raison de leur légèreté et de leur solidité, pour les constructions navales, pour les wagons de voyageurs, etc.

Aussi la société a-t-elle pu s'assurer une importante clientèle, particulièrement aux États-Unis et au Canada. Afin d'élargir son champ d'activité, elle a en outre entrepris accessoirement l'exploitation d'une plantation de cocotiers dans l'État de Johore dont les récoltes ont été satisfaisantes, mais qui, jusqu'ici, n'ont participé que dans une proportion très minime aux bénéfices.

Ceux-ci n'ont cessé de progresser au courant de ces dernières années, permettant, malgré les importants amortissements effectués, une augmentation correspondante des répartitions :

Exercices	Résultats	Amortiss. et réserves	Dividendes
1923-24	1.544.445	627.222	17
1924-25	3.667.827	870.629	22
1925-26	5.344.117	2.767.206	35
1926-27	6.171.786	3.133.616	45

Les actions Est-Asiatique Français qui se traitaient, l'an dernier, entre 400 et 500 fr., ont vivement progressé depuis, stimulées par l'espoir que la prospérité des exploitations permettrait un important accroissement des dividendes ; il avait même été question de la distribution d'un *bonus* pour l'exercice 1926-27. On voit que ces espoirs ont été en partie réalisés puisque le dividende est porté à 45 fr. mais le conseil n'a pas cru devoir effectuer de répartition extraordinaire et a préféré consolider encore la situation financière. Voici d'ailleurs comment se comparent les principaux postes des deux derniers bilans

	1926	1927
Immobilisations	4.523.011	6.353.997
Marchandises et bois brut	12.437.277	15.556.358
Disponible et réalisable	9.777.403	9.727.403
Réserves et amortissements	5.013.772	8.177.388
Créditeurs divers	5.031.088	6.120.867

L'importance des comptes de prévoyance est rendue nécessaire par les nombreux aléas que comporte l'entreprise, et qui résultent en particulier de l'état des affaires chinoises, et des menaces de politique protectionniste de certains pays producteurs. C'est ainsi que les bois de Birmanie sont protégés sur le marché indien par l'application d'une taxe de 15 % *ad valorem*. On devait y ajouter jusqu'à ces derniers mois l'instabilité des changes ; mais c'est un sujet d'inquiétude qui peut être écarté définitivement maintenant. Et à cet égard, les beaux résultats obtenus au cours du dernier exercice sont particulièrement significatifs, car on ne peut plus prétendre, comme on le faisait auparavant, qu'ils résultent en partie des bénéfices du change. Ce sont des bénéfices obtenus en période quasi-normale, et dont on peut logiquement attendre un développement dans l'avenir ; et c'est ce que prévoient les cours élevés actuellement pratiqués sur les actions Est-Asiatique Français, soit 950 pour l'ordinaire et

1.275 pour la privilégiée, cet écart paraissant d'ailleurs assez injustifié, car les droits aux répartitions sont maintenant équivalents.

Chronique de Saïgon
Vol d'un sampan chargé de bois de teck
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1928)

Le directeur de l'Est-Asiatique français a porté plainte, au commissariat du port, contre des coolies à son service, pour vol d'un sampan chargé de bois de teck, appartenant à la compagnie.

Les employés indélicats furent surpris, en flagrant délit, par un gardien de cette firme, au moment où ils s'apprêtaient à s'enfuir avec leur butin.
L'alarme fut aussitôt donnée. Arrêtés, les voleurs ont fait des aveux, et pour cause.
La chose s'est passée dimanche matin, sur l'arroyo Chinois.

EST ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1929)

Les bénéfices nets de l'exercice clos au 30 septembre 1928, après amortissements, ressortent à 6.254.73 francs contre 6.171.785 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée n'est pas encore connu. L'an dernier, il avait été de 45 francs par action et son service n'avait nécessité qu'un déciassement inférieur à 3 millions représentant 40 % des bénéfices acquis, le surplus ayant été affecté aux réserves ou reporté à nouveau.

Notre carnet financier.
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

Le dividende de l'Est-Asiatique Français est fixé à 55 francs contre 45 précédemment.

Le développement économique du Laos
(*Bulletin économique de l'Indochine*, avril 1929)

[635] Il y a lieu de mentionner l'extension méthodique de l'exploitation des forêts de tecks du Haut-Mékong, par la Cie de l'« Est-Asiatique français » qui lance annuellement une moyenne de 12.000 à 15.000 billes, en flottage libre sur le Mékong, à destination de Saïgon, port d'embarquement pour l'Europe.

LES PARTANTS
Par le s/s « Chenonceaux »
(*La Dépêche d'Indochine*, 29 avril 1929)
(*Saïgon républicain*, 29 avril 1929)

Le s/s « Chenonceaux », des Messageries Maritimes, partira le 30 avril 1929 à 7 heures trente du matin avec les passagers suivants :

Pour Marseille

M. Décamps¹⁸, Est-Asiatique

Élections consulaires (*L'Écho annamite*, 28 mai 1929)

Nous avons annoncé que le jeudi 6 juin aurait lieu à Saïgon l'élection complémentaire de quatre juges consulaires titulaires, et de six juges consulaires suppléants. Voici la liste des candidats :

2° Juges suppléants

Champanhet (Amédée), directeur de l'Est-Asiatique français.

Est-Asiatique français

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 juin 1929)

La société ne craint pas que l'importante augmentation de sa production de bois de teck entraîne une baisse des cours, a déclaré le président lors de la récente assemblée. Elle exploite surtout dans le bassin du Mékong, où elle exerce un quasi monopole. Par contre, les petites concessions des sociétés concurrentes, dans le bassin de la Ménam (Siam), exploitées depuis plus de cinquante ans, fournissent des bois d'un volume moindre que les forêts du Mékong, qui n'ont jamais été exploitées. Il y a donc lieu de prévoir que les exploitations de bois de Siam vont diminuer, de même que, dans une moindre proportion, celles de Birmanie. La société, appliquant tous les frais généraux d'exploitation — et notamment les frais de flottage — aux seules billes arrivant à Saïgon dans l'année, le prix de revient des billes stockées en forêt ou accumulées en amont des chutes de Khône, se trouve allégé. Ces stocks étaient, en fin d'exercice, très importants, la crue du Mékong ayant été, en 1928, exceptionnellement faible et n'ayant permis de faire passer que 10.500 billes. La société poursuit les travaux qui lui permettront d'assurer d'une façon régulière le passage par les chutes de quantités de bois plus importantes.

Le conseil poursuit également la mise en valeur des concessions qui lui ont été accordées par le Siam dans la vallée de la Ménam. Les produits seront flottés jusqu'à Bangkok, pour être soit vendus sur place, soit acheminés par voie de mer, sur les scieries de Saïgon.

La société a traité avec une firme anglaise concurrente l'achat d'importantes quantités de teck que son organisation lui permet de flotter jusqu'à Saïgon. Elle a également traité avec la Birmanie pour l'exploitation de forêts sur divers affluents du Haut-Mékong. Ses usines de Saïgon sont en état de faire face au nouvel accroissement de production.

Les bénéfices sont passés de 1.035.000 fr. en 1921-22 à 6.254.000 fr. en 1927-28 ; les répartitions ont absorbé 3.437.000 fr. ; il a été affecté 1 million à la réserve

¹⁸ Claude Prosper André Décamps (Saint-Gaudens, Haute-Garonne, 22 janvier 1898-Paris XVI^e, 6 janvier 1968) : marié à Paris XVII^e, le 29 octobre 1932, avec Léa Lafugie.

disponible, 1 million au fonds d'assurances contre l'incendie ; une somme de 2.166.000 fr. a été reportée à nouveau.

Au cours de l'exercice écoulé, de nouveaux chantiers ont été ouverts dans la vallée de la Mékok.

Tayninh
Bienvenue
(*L'Écho annamite*, 8 juillet 1929)

M. Ginouvier, de l'Est-Asiatique, est venu remplacer, ces derniers temps, M. Chopin, l'exploitant forestier bien connu, rentré en congé en France.

Le nouveau représentant de la grande firme saïgonnaise, lui, aussi, est un grand travailleur, doublé d'un charmant causeur. Nul doute qu'il ne se fasse écouter des « Chams », ses bûcherons, lesquels passent, dans la région, pour de grands voleurs.

Mais M. Ginouvier est très versé dans les bois. S'il ne « roule » pas les Chams, il ne se laissera pas roulé. Nous souhaitons, un peu tardivement, la bienvenue à M^{me} et M. Ginouvier, ainsi qu'à leur bébé, et formons des vœux pour la réussite de leur entreprise.

L'INDOCHINE FRANÇAISE SUR L'ÉCRAN (*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1929)

Nous nous sommes arrêtés à Pac-Lai pour tourner les exploitations du bois de teck

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1929)

Est-Asiatique français. — L'exercice 1928 s'est soldé par un bénéfice de 6.254.731 francs, ce qui a permis de porter le dividende de 45 à 55 francs. Ces résultats obtenus avec un capital dé 12 millions 1/2 doivent être considérés comme extrêmement satisfaisants; Ils ont été en grande partie obtenus par l'exploitation des forêts que possède la société au Siam et au Laos. L'activité de cette dernière s'intensifie de plus en plus. De nombreux accords vont lui permettre d'étendre son rayon d'action au Haut-Mékong. Les procédés de flottage vont être améliorés et cependant, le trafic sur le Mékong a déjà plus que triplé depuis l'origine. D'autre part, les forêts de Tayninh fournissent des bois d'ébénisterie recherchés, et comme la demande ne fait que croître, l'Est-Asiatique n'est pas en peine d'écouler sa production.

Le service commercial a été renforcé. Les agences sont répandues dans toutes les parties du monde.

Au point de vue financier, les brillants résultats obtenus chaque année ont permis de renforcer considérablement certains postes du bilan.

Les exploitations forestières et les établissements de Saïgon, y compris les immeubles et le matériel, ne sont que bien modestement évalués à 6.900.000 fr. En face de ces immobilisations, on trouve au passif, en plus du capital, pour 6.300.000 fr. de réserves et des amortissements se montant à 1.747.915 francs.

Les exigibilités ne sont que de 6.877.000 francs et l'actif réalisable dépasse 25 millions, sans tenir compte de 4.404.000 francs disponibles en caisse ou en banque.

La trésorerie est donc amplement pourvue. Cela ne pourra que faciliter l'extension des affaires sociales, déjà en plein développement. L'action est demandée à 1.830.

DEUILS

(*Excelsior*, 6 octobre 1929)

Nous apprenons la mort :

De M. Félix Martin-Feuillée, préfet honoraire, officier de la Légion d'honneur, fils de l'ancien ministre de la Justice.

Accident de travail

(*L'Écho annamite*, 28 octobre 1929)

Une enquête a été faite au sujet d'un accident de travail survenu le 25 courant à 15 heures à la Scierie de l'Est-Asiatique à Vinhhoi et au cours duquel le coolie Ng. van Canh, 27 ans, demeurant à Tan Qui (Giadinh), a été blessé et hospitalisé.

Sur le tapis vert des conseils d'administration

EST ASIATIQUE FRANÇAIS

(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

Une assemblée ordinaire tenue le 11 janvier a donné au conseil tous pouvoirs pour procéder, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à l'émission d'obligations à concurrence d'une somme globale de 30 millions de francs.

Chronique des provinces

Tâyninh

(*L'Écho annamite*, 27 mars 1930)

Autres départs

M. Ginouvier nous quittera aussi et sera remplacé, à la direction de l'Est-Asiatique de Tâyninh, par M. Chepin [*sic : Chopin ?*], de retour de France.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ASIATIQUE

Réception de MM. Wilden et Maugras, ministres de France en Chine et en Perse
(*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1930)

La chambre de commerce franco-asiatique, suivant sa coutume, avait organisé le 29 avril au Cercle interallié, un déjeuner en l'honneur de MM. Wilden et Maugras, nommés récemment ministres en Chine et en Perse.

Parmi les convives, nous pouvons citer en particulier :
Lesterre, directeur général de l'Est-Asiatique français

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1930)

L'assemblée générale ordinaire de cette société, tenue le 5 courant à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1929. Le bilan fait apparaître un bénéfice net de 7.095.095 francs, sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent (0.251.731). La majeure partie de ce résultat, soit 6.537.906 francs, provient, comme toujours, des exploitations forestières du Siam et la plantation de cocotiers.

Le dividende est fixé à 60 francs brut par action de 200 francs contre 55 francs en 1928. Un acompte de 17 fr. 50 ayant été payé le 15 décembre dernier, le solde de 12 fr. 50 sera, sous déduction d'impôts, mis en paiement le 15 mai.

L'assemblée a adopté à l'unanimité toutes les résolutions présentées par le Conseil ; elle a notamment prolongé pour six années le mandat d'administrateur de MM. E[rnest] Carnot, R. Thion de la Chaume et Guesde, et donné *quitus* de la gestion de M. M. Feuillée, administrateur décédé.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Le Temps*, 23 juin 1930)
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 31 juillet et 7 août 1930)

Cette société a été constituée en 1902, à l'exemple, de l'Est-Asiatique danois, avec lequel elle a toujours eu des relations étroites. c'est dire qu'elle fut toujours d'abord une compagnie de navigation, exploitant certains services maritimes avec l'Indochine et l'Extrême-Orient.

Ses débuts furent pénibles. en 1905, elle dut vendre quatre des cinq navires qu'elle avait acquis, remboursa la moitié de son capital de 40 millions, le réduisit ensuite à 4 millions par abaissement de 250 francs à 200 francs du nominal des actions, procéda à des amortissements, et finalement releva le fonds social à 4.050.000 francs par l'émission de 250 actions de 200 francs. En 1910, elle acquit un second navire en vue d'assurer le service postal subventionné de Haïphong sur Hong-Kong, dont elle obtint la concession pour deux ans ; ce navire a été revendu, en 1912, à la Compagnie maritime indochinoise, dans laquelle l'Est-Asiatique français prit une participation. En juillet 1914, la cession de l'unique navire qui restait mit un terme à la carrière de la compagnie comme entreprise de navigation.

Elle s'était intéressée, en 1909, à une jeune plantation malaise de caoutchouc établie dans l'État de Johore — la Kangha Rubber Estates —, absorbée, l'année suivante, par la Mount Austin Rubber. Les fluctuations des cours du caoutchouc incitèrent la société à ne pas s'engager plus avant dans la culture des hévéas. Elle préféra acquérir, en 1914, dans l'État de Johore, une plantation de cocotiers qui, bien qu'en plein rapport et étendue depuis, n'a pas donné les résultats escomptés, en raison de l'instabilité du marché du coprah. Cette partie de l'actif figurait, au dernier bilan, pour 4.859.128 francs.

C'est dans une tout autre voie que l'Est-Asiatique français devait rencontrer le succès. En 1909, la société avait obtenu de l'État du Siam une concession comportant l'exploitation d'une vaste forêt de tecks, dite de Méing, sur la rive droite du Haut-Mékong. Dès cette époque, le bois de teck était recherché en raison de ses qualités particulières de légèreté, d'insensibilité aux variations de la température, et d'imputrescibilité. Ce bois est devenu d'un usage courant dans la construction maritime, le wagonnage, l'ameublement. mais la question de l'abattage et surtout celle du transport des grumes se posaient. Elles ont été résolues par des acquisitions répétées d'éléphants pour le transport des grumes en forêts, la constitution d'équipes d'ouvriers spécialistes, l'étude patiente du régime du fleuve Mekong. La première période de mise en train ne s'est terminée qu'en 1915. Il a fallu, ensuite, vaincre certains obstacles naturels, qui s'opposaient à l'acheminement par flottage et radeaux des grumes lancées sur le Mekong en vue de leurs débitage. par une scierie acquise en 1913, à Saïgon, et constamment agrandie depuis. Le Mekong est barré, en aval de l'île de Khoné, par des chutes. Ces rapides ne peuvent être franchis par les bois en grumes qu'à la faveur d'une crue annuelle, d'étiage et de durée très variables, qui se produit vers la fin de chaque année, époque pendant laquelle la société doit se livrer à une « campagne de flottage ». En 1928, pour augmenter sensiblement l'importance des descentes de bois vers Saïgon, elle a construit une voie ferrée à travers l'île de Khone. Ses efforts n'ont pas été vains. Le nombre des grumes passées par Khone, les seules sur lesquelles, par prudence, la société re porte tous les frais d'exploitation, s'est élevé successivement de 8.000 en 1923, à 9.797 en 1924, 10.500 en 1925, pour atteindre 14.000 en 1926. Une crue très courte du Mekong, fin 1927, a réduit ce nombre à 10.500 en 1928, mais il a atteint le chiffre remarquable de 19.600 en 1929.

La société s'est constituée en forêts et en rivières d'importants stocks de billes abattues. En mai dernier, elle possédait ainsi 70.000 billes qui lui permettaient de faire face à des demandes de plus en plus accrues. La société est mieux placée, mieux outillée que ses concurrents au Siam. Elle s'est assurée une manière de monopole de fait dans l'exploitation des forêts de tecks. En 1923, elle a obtenu du gouvernement de Bangkok la concession des peuplements de la Makok, voisine de celle de la Meing et acquis du roi de Luang-Prabang (Laos indochinois), le droit d'exploiter les forêts de Paklay. En 1926, le Siam lui a encore concédé deux forêts sur les bords de la Menam dont les bois, flottés jusqu'à Bangkok, sont ensuite dirigés par mer sur Saïgon. En 1928, elle a obtenu de l'administration de la Birmanie (Inde anglaise) l'exploitation de forêts situées au bord de divers affluents du Haut-Mékong. Elle a traité également avec une société britannique concurrente pour l'achat de quantités importantes de billes que son organisation permet de faire flotter par le Mekong jusqu'à Saïgon, alors que la société anglaise aurait été obligée de les acheminer à grands frais sur Bangkok par la voie de la Ménam.

À la fourniture, aux fabriques de meubles asiatiques, de bois de teck de second choix, la société a joint celle de bois d'œuvre et d'ébénisterie provenant des forêts de la région de Tayninh au Cambodge [sic] et dont elle trouve le facile placement en Indochine et en Europe.

L'Est-Asiatique français est maintenant devenu, après près de vingt années d'efforts soutenus, la première des affaires de bois de teck de l'Extrême-Orient. Sa scierie de Saïgon est la plus perfectionnée de cette contrée. La question des débouchés ne se pose pas, ainsi que l'a exposé le rapport du conseil sur l'exercice écoulé. Il signalait que le marché des bois de teck, toujours très actif, enregistrait une hausse sensible des prix, tant en raison de l'importance des demandes que de la faiblesse des stocks. C'est là une constatation particulièrement intéressante au moment, où nombre d'industries traversent une criée sérieuse de surproduction et de sous-consommation.

Les développements de la société n'ont entraîné que de modestes augmentations du capital. Le fait est remarquable, étant donné que l'exploitation a lieu en divers pays

dont le change a fait prime sur celui du franc. Le capital, qui était de 4 millions 50.000 francs en 1905, a été porté à 6 millions en 1919, 8 millions en 1920, 10 millions en 1922, 12 millions 1/2. en janvier 1925. C'est le chiffré actuel, représenté par 52.500 actions ordinaires et 10.000 actions privilégiées, créées en 1922, toutes de 200 francs. Après attribution sur les bénéfices annuels d'un premier dividende cumulatif de 7 1/2 % aux actions privilégiées, il revient 5 % comme premier dividende non cumulatif aux actions ordinaires. Sur le solde, 15 % vont au conseil, et il est prélevé 2 1/2 % en faveur des actions ordinaires ainsi mises sur le même pied que les actions privilégiées. Les deux catégories d'actions concourent à égalité dans le partage des superbénéfices, et après tous prélèvements jugés utiles (la réserve légale est à son plein depuis 1927), elles se trouvent avoir droit ainsi au même superdividende.

En janvier dernier, le conseil a usé partiellement de l'autorisation, accordée par une assemblée extraordinaire en date du 11 du même mois, d'émettre pour 30 millions d'obligations. Il a placé un emprunt de 15 millions représenté par 15,000 obligations 5 1/2 % de 1.000 francs remboursables au pair en 30 ans à compter de janvier 1931, sauf amortissement anticipé à partir de janvier 1935. Le produit de cette émission a permis d'acquérir de nouveaux terrains pour agrandir la scierie de Saïgon, d'améliorer le matériel de celle-ci en vue d'aborder de nouvelles fabrications. La société a édifié une usine pour la fabrication du contre-plaqué de teck et de caisses à caoutchouc, très demandées en Extrême-Orient.

Après avoir réparti, dans ses débuts, des dividendes allant de 10 à 14 francs, l'Est-Asiatique français dut suspendre toute distribution aux actions de 1913 à 1915. Depuis, l'ascension graduelle des bénéfices a permis de distribuer 10 francs pour 1916, 12 francs l'année suivante, 15 francs à compter de 1918. Le dividende a été ensuite maintenu à 17 francs jusqu'en 1924. Il s'est remarquablement relevé à partir de cette époque, comme en témoigne le tableau suivant (au 30 sept.) :

Au 30 sept.	Bénéfices nets après amortissements	Prélèvements de prévoyance	Montant distribué	Dividende par act. ord. et priv.
1924	1.544	627	896	17
1925	2.668	870	1.468	22
1926	5.344	2.767	2.408	35
1927	6.172	2.272	2.924	45
1928	6.255	2.000	3.717	55
1929	7.095	2.000	4.071	60

La disparition des profits de change, à compter de 1927, n'a aucunement entravé l'augmentation des résultats bénéficiaires, et les dividendes ont pu être élevés d'autant mieux que la société n'a pas accru son capital depuis 1925 pendant qu'elle renforçait constamment ses fonds de prévoyance.

Aussi sa situation financière est-elle très forte, comme le montre le bilan au 30 septembre 1929 que voici résumé après ventilation, c'est-à-dire compte tenu de l'acompte et du solde du dividende distribués en décembre et mai écoulés (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Immobilisations	9.153

Portefeuille	1.989
Stocks et travaux en cours	27.733
Débiteurs et disponible	7.810
Total de l'actif	<u>46.685</u>
PASSIF	
Capital	12.500
Prime d'émission	560
Réserves et amortissements	17.843
Exigible	15.782
Total du passif	<u>46.685</u>

Le conseil ne donne que peu de renseignements sur le portefeuille qui paraît être constitué principalement par une participation prise en 1923 dans une filiale, la Compagnie indochinoise de navigation, laquelle rémunère maintenant son capital dans des conditions satisfaisantes. Les fonds de prévoyance — environ 18 millions 1/2 — dépassent de près de moitié le capital ; ils couvrent — et au delà — toutes les immobilisations et les participations. En dépit de leur importance, les stocks et travaux en cours sont, comme l'a indiqué le dernier rapport, très faibles eu égard aux demandes de la Clientèle. Leur liquidité est donc assurée. L'actif disponible et réalisable ressort par suite à 35 millions 1/2, alors que les exigibilités n'atteignent pas 16 millions. La trésorerie était donc à l'aise un septembre dernier et elle a encore été renforcée, en janvier écoulé, de 15 millions, produits par l'émission des 15.000 obligations 5 1/2 % de 1.000 francs. L'Est-Asiatique français, dont les résultats, très remarquables depuis plusieurs années, vont en core se trouver accrus du fait des nouvelles fabrications entreprises, appelle ainsi l'attention. Les actions privilégiées, en raison de leur petit nombre, ne donnent lieu qu'à de rares négociations ; les dernières remontent au 10 février, date à laquelle le cours de 1.790 francs a été enregistré. Les actions ordinaires, ont, en revanche, un marché suivi; elles cotent actuellement 1.500 francs et capitalisent ainsi à 4 % brut leur dernier dividende de 60 francs, dont un solde de 42 fr. 50 reçu le 15 mai écoulé. Ce taux apparaît intéressant eu égard aux belles perspectives de l'affaire et à la grande prudence de la gestion.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1930)

Bénéf. 1928-1929 : 7.095.000 fr. en progression sensible, provenant en majeure partie, comme toujours, de l'exploitation des concessions de forêts de teck. La crue du Mékong en 1929 ayant été suffisante, le radeau annuel a pu être de 19.600 billes, chiffre record. L'amélioration des conditions de flottage sur le Mékong et l'importance des stocks de billes abattues accumulées en forêt et rivière par la Sté permet d'espérer le maintien de ce chiffre. :

*
* *

L'exploitation des cocotiers de Cucob couvre juste ses frais par suite du bas prix du coprah. Les résultats de la Cie indochinoise de navigation dans laquelle l'Est-

Asiatique fr. possède de grands intérêts, remporte, par contre, des résultats satisfaisants.

Est-Asiatique Français
(*Le Journal des débats*, 10 octobre 1930)

À partir du 10 octobre, les obligations 5 1/2 % 1930 de cette société seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, savoir : 19.000 obligations 5 1/2 % de 1.000 francs, émises à 995 francs, libérées et au porteur, remboursables au pair, de 1931 à 1960, par tirages au sort annuels, sous réserve d'amortissement anticipé à partir de 1935.

Grève
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1930)

Le 13 octobre, une grève a éclaté aux chantiers de la Compagnie Est-Asiatique à Vinh-hoi.

118 grévistes représentant tout le personnel ouvrier des chantiers ont refusé de travailler si on ne leur accordait pas un nouveau régime. Ils exigent de ne plus être payés à l'heure et réclament la journée de 6 heures au lieu de 6 h. 30 par jour comme on leur en demande.

L'autorité en a été saisie. Une enquête est ouverte.

Aucun incident ne s'est produit.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Le Journal des débats*, 18 janvier 1931)

L'assemblée générale ordinaire de cette société tenue le 5 courant à Saïgon a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1929. Le bilan fait apparaître un bénéfice net de 7.095.095 francs, sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent (6.254.731). La majeure partie de ce résultat, soit 0.537.900 francs, provient comme toujours des exploitations forestières du Siam et la plantation de cocotiers.

Le dividende est fixé à 60 francs brut par action de 200 francs contre 55 francs en 1928. Un acompte de 17 fr. 50 ayant été payé le 15 décembre dernier, le solde de 42 fr. 50 sera, sous déduction d'impôts, mis en paiement le 15 mai.

L'assemblée a adopté à l'unanimité toutes les résolutions présentées par le conseil ; elle a notamment prolongé pour six années le mandat d'administrateur de MM. E[rnest] Carnot, R. Thion de la Chaume et Guesde, et donné *quitus* de la gestion de M. M. Feuillée, administrateur décédé.

Janvier 1931 : lancement de la fabrication de caisses à caoutchouc et à thé. Elle sera interrompue début 1933 par suite de problèmes de qualité et des dévaluations opérées par la Finlande et le Japon.

Quelques informations sur l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 juillet 1931)



Un radeau de bois, traîné par un remorqueur, descend le Mékong

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

L'assemblée s'est tenue à Saïgon le 27 juin.

Les bénéfices nets se sont élevés à fr. 6.809.998 contre fr. 7.095.095,82. Ils sont le résultat des diverses exploitations de la société :

- Exploitations du Siam et plantation de cocotiers 6.412.107,37
- Établissements d'Indochine 352.620,30
- Siège administratif de Paris 105.270,50

La réserve légale ayant atteint le maximum (1.200.000 fr.), il a été décidé l'attribution du bénéfice net à raison de 60 fr. brut par action.

Le rapport signale que les résultats de l'exercice de la société ne se sont que légèrement ressentis de la crise économique actuelle. La vente du bois de teck s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes, les cours n'ayant été que faiblement affectés par suite de l'absence de stocks importants de bois et certaines sociétés étrangères ayant été dans l'obligation de diminuer leur production.

La société a pu poursuivre son programme, son stock de billes est supérieur à 90.000. — elle a créé de nouvelles agences aux Indes et en Afrique du Nord, elle a trouvé un heureux débouché dans la fabrication de lames de parquets en bois de teck et a achevé la construction de son usine de contreplaqué.

Il a été émis en janvier et mars 1930 des obligations pour un montant de 25.000.000 francs.

1931 (novembre) : création du [Comptoir de vente de l'Est-Asiatique français](#)

Mort de M. Lesterre
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 février 1932)

Nous apprenons la mort, survenue à Paris le 5 janvier, de M. E. Lesterre, ancien directeur de l'Est-Asiatique français. Né en 1877, il fit ses études à l'École navale et débuta comme officier de marine par la campagne de Madagascar. Plus tard, il prit part à la guerre des Boxers. En 1901, M. Doumer le chargea d'une mission hydrographique sur le Haut-Mékong ; en 1901, M. Beau le chargea de l'étude des rapides de Kemmarat et de l'organisation d'un service de bateaux à vapeur, dont il démontra la possibilité et qui fut organisé pour l'époque des moyennes eaux. Ce fut lui qui balisa le fleuve de Paksé à Savannakhet.

En 1908, il prit un congé pour entrer à la Cie de l'Est-Asiatique français où il organisa le flottage par le Mékong des billes de teck des forêts exploitées au Siam par cette société, probablement le plus long flottage de ce genre au monde. Dès 1917, il fut remis à la disposition de l'Est-Asiatique qui, sous sa direction, devint l'une des plus grandes sociétés forestières du Siam.

C'est également M. Lesterre qui eut l'idée de l'emploi de pirogues à moteur sur le Haut-Mékong.

En 1929, sa santé l'obligea à rentrer en France où il termina sa carrière comme directeur général, à Paris, de la Compagnie de l'Est-Asiatique français.

Les Annales coloniales, 16 avril 1932 :

Est-Asiatique français : projet de fusion avec la Banque française du Maroc.

EST-ASIATIQUE FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

AG 1^{er} mai à Saïgon.

Bénéf. 2.025.233. Avec le report de l'exercice précédent, le disponible atteint 5.026.079 fr.

La société a été durement affectée par la crise. Baisse des cours du teck par suite du fléchissement des constructions navales dans tous les pays, en même temps que la construction de wagons enregistrait un temps d'arrêt. Enfin, les troubles dans l'Inde, et surtout les augmentations de droits de douane dans ce pays qui constitue un des principaux débouchés de la société, ont contribué à réduire le prix moyen de réalisation des bois. [...]

Depuis le début de l'année, nouveau fléchissement par suite du marasme des constructions navales et surtout des bouleversements monétaires.

Absorption par la Banque française du Maroc au capital de 45 MF sur la base de 2 act. BFM contre 1 EAF.

Cette fusion permettra des économies importantes et une meilleure utilisation du personnel colonial. Division des risques profitable aux deux sociétés et répartition des capitaux suivant les besoins et les possibilités du moment [sur le modèle de l'UCIA (A.L.)]

LÉGION D'HONNEUR
La promotion de l'Exposition coloniale
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932)
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

Chevalier

Champanhet (Amédée-Florentin). — Directeur de sociétés en Indochine [Est-Asiatique français/Cie asiatique et africaine]. 29 ans de services, de pratique professionnelle et de fonctions consulaires dans les Territoires français d'outre-mer. A rendu à la Fédération indochinoise des services éminemment appréciés.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1932)

La cour d'appel a condamné l'Est-Asiatique français à payer 16.800 piastres de dommages-intérêts à son ancien directeur local, M. Guégo, que cette société congédia en avril 1931, au moment où celui-ci arrivait en France en congé. M. Guégo n'avait pas accepté ce congé sans prévis et avait intenté une action à Paris. L'Est-Asiatique avait déposé une plainte pour abus de confiance et vol de bois contre M. Guégo. Celui-ci vint à ses frais à Saïgon pour se défendre et au bout d'un an d'instruction obtint, un non-lieu que confirma la chambre des mises sur opposition de la compagnie. C'est alors que M. Guégo porta plainte pour dénonciation calomnieuse.

NOTRE CARNET FINANCIER

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

Le tribunal de commerce a rejeté l'action formée pour annuler la fusion de l'Est-Asiatique français et de la Banque française du Maroc.

Suite :

[Compagnie asiatique et africaine](#)

S.A., 1911, sous la dénomination Société foncière marocaine, changée (1923) en Banque française du Maroc après fusion avec le Crédit franco-marocain et le Crédit foncier marocain, devenue Cie asiatique et africaine en 1932 suite fusion avec l'Est-Asiatique français et l'Union industrielle et coloniale.